



empowher

WOMEN ENTREPRENEURS

EQUITÉ III
2025

DIAGNOSTIC GENRE ET INCLUSION SOCIALE DES CHAÎNES DE VALEUR CACAO ET FRUITS EN COMMERCE ÉQUITABLE

SOMMAIRE

- 1** INTRODUCTION

- 2** DES PRODUCTEUR·ICES CONFRONTÉ·ES À DES DIFFICULTÉS CROISSANTES

- 3** INÉGALITÉS DE GENRE & INCLUSION DANS LES CHAÎNES DE VALEUR

- 4** LE COMMERCE ÉQUITABLE

- 5** EVALUATION 360 DES ACTEUR·ICES DE LA FILIÈRE SUR LE GENRE ET L'INCLUSION

- 6** LE PROGRAMME ÉQUITÉ, AVSF, CEF

- 7** CONCLUSION

- 8** ANNEXES

1 INTRODUCTION

L'agriculture en Côte d'Ivoire et au Ghana est un pilier économique essentiel. Le secteur représente une part importante de l'économie ghanéenne, avec 22% du PIB ghanéen et 29,7% des emplois¹. En Côte d'Ivoire, ce dernier représentait en 2021 20% du PIB². Cette importance du secteur agricole s'articule essentiellement autour des cultures d'exportation en premier lieu desquelles on retrouve le cacao, dont ces deux pays assurent près de 60% de la production mondiale³.



Filière cacao : Un moteur économique et un secteur stratégique

Le cacao constitue une ressource agricole stratégique. Au Ghana, il fait vivre plus de 800 000 familles et représente près de 60 % de la main-d'œuvre agricole⁴. En Côte d'Ivoire, la production cacaoyère occupe près de 1 000 000 000 de planteurs, faisant vivre 6 millions de personnes soit 25% de la population du pays⁵. Les chaînes de valeur restent cependant marquées par de profondes inégalités : les pays producteurs ne perçoivent qu'une fraction (3,5 % à 6 %) de la valeur finale du chocolat⁶

Pour renforcer leur poids dans la filière, les deux pays tentent de s'allier à travers l'Initiative Cacao Côte d'Ivoire Ghana créée en 2018 lors de la signature de la Déclaration d'Abidjan. L'objectif premier de cette alliance vise à augmenter les prix à la production. La signature de cette déclaration amène la création du DRD (différentiel de revenu décent) en 2019, taxe à l'exportation censée permettre aux gouvernements de mettre en place un mécanisme de stabilisation des prix au profit des producteur·ices, face à la volatilité des marchés.

Les deux pays, à travers des institutions gouvernementales dédiées à la régulation du secteur - le Ghana Cocoa Board (Cocobod) et le Conseil Café-Cacao (CCC), ont également entrepris une stratégie d'industrialisation pour promouvoir la transformation locale de fèves. Des usines et unités de transformation ont ainsi été installées, notamment en ce qui concerne la première transformation. On estime à environ 35% en Côte d'Ivoire⁷ et 40% au Ghana⁸ la part de cacao transformé localement, qui reste cependant principalement contrôlée par des entreprises étrangères comme Cargill ou Barry Callebaut.

Face à cette forte dépendance des économies nationales au secteur du cacao, des stratégies de diversification des cultures d'exportation sont également à l'œuvre, notamment au Ghana, qui a exporté une valeur totale de 60 million de dollars de fruits tropicaux⁹, dont environ 5 millions de dollars d'ananas.

¹ Ghana - Note sur le secteur agricole, Direction Générale du Trésor, 16/05/2022

² Côte d'Ivoire - Situation Économique et Financière, Direction Générale du Trésor, 16/12/2022

³ Analyse prospective de la filière cacao en Côte d'Ivoire 2020 - 2030, FAO 2021

⁴ Ibid

⁵ La filière Cacao en Côte d'Ivoire, Initiative Cacao et Forêts

⁶ Analyse prospective de la filière cacao en Côte d'Ivoire 2020 - 2030, FAO 2021

⁷ Site du gouvernement de Côte d'Ivoire, 28/06/2024

⁸ Etude de la filière cacao-chocolat de Fairafric au Ghana, Fédération Artisans du Monde, 01/2025

⁹ [TrendEconomy](#) - Tropical Fruits | Imports and Exports 2023

Des filières aux forts enjeux environnementaux et sociaux qui font face à de nouvelles réglementations

Ces filières cacao et fruits sont aujourd'hui à la croisée des chemins, confrontées à des enjeux sociaux et environnementaux majeurs. La déforestation massive induite par l'expansion des cultures de cacao est responsable de la perte de plus de 90 % de la couverture forestière ivoirienne et de 65 % au Ghana¹ et la dégradation des terres agricoles appellent des transformations profondes des systèmes de production.

Les enjeux sociaux sont tout aussi importants. Malgré leur rôle central dans l'approvisionnement mondial, les producteur·ices continuent de vivre dans des conditions de pauvreté persistante. Selon un rapport d'OXFAM, en 2023 entre 35% et 45% des producteur·ices de cacao vivaient sous le seuil de pauvreté au Ghana². A cela s'ajoute de profondes inégalités, notamment l'invisibilisation du travail des femmes qui représenterait 68% de la main d'oeuvre du cacao en Afrique de l'Ouest (données de Fairtrade) tout en étant sous-représentées dans les organes décisionnels de la filières et en étant marginalisées dans la redistribution des revenus issus du cacao.

Dans ce contexte, de nouvelles réglementations structurantes ont émergé. À l'échelle européenne, le Règlement sur la déforestation importée (RDUE) impose aux importateurs de cacao de démontrer, traçabilité à l'appui, que les produits n'ont pas contribué à la déforestation après 2020. Au niveau national, la Côte d'Ivoire et le Ghana ont adopté l'ARS 1000, une norme de durabilité du cacao qui vise à encadrer les pratiques agricoles et les chaînes d'approvisionnement. Si ces mesures représentent des avancées importantes sur le plan environnemental, elles soulèvent des défis majeurs sur le plan social et inclusif : les petit·es producteur·ices, les femmes, les jeunes ou encore les travailleur·ses migrant·es risquent d'être exclu·es de facto des marchés s'ils ne disposent pas des moyens techniques, institutionnels et économiques pour se conformer à ces exigences. À titre d'illustration, la mise en conformité implique la délivrance d'une carte de producteur, conditionnée à la possession d'un téléphone et d'un compte en banque. Or, dans les communautés agricoles, la possession de tels outils reste assez disparate.

De plus, ces nouvelles réglementations, si elles constituent une avancée majeure pour la protection des forêts et de la biodiversité, sont beaucoup moins exigeantes sur les enjeux d'égalité de genre et d'inclusion sociales. La norme ARS 1000 intègre en effet des aspects sociaux, y compris sur le genre et l'inclusion, mais ceux-ci sont moins contraignants, moins connus et moins évalués que les critères ayant trait à la biodiversité ou au travail des enfants.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet Equité 3 mis en œuvre par Commerce Équitable France et Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) et qui cherche à soutenir les organisations de producteurs dans la transition agroécologique, la mise en conformité avec les nouvelles réglementations, tout en promouvant une transition inclusive, équitable et socialement juste. Pour cela, le projet souhaite mettre au cœur de son action les enjeux d'égalité de genre et d'inclusion sociale en structurant une approche transversale et transformative. Equité 3 souhaite ainsi montrer qu'à travers le commerce équitable, on peut imaginer une transformation des filières alliant justice environnementale et justice sociale.

¹ Baromètre du Cacao | 2022

² "Towards a Living Income for Cocoa Farmers in Ghana: Assessing companies' efforts to date", OXFAM, 14/02/2023

MÉTHODOLOGIE ET LEXIQUE



La méthodologie adoptée pour le diagnostic genre et inclusion sociale (EGIS) dans le cadre du programme Équité 3 repose sur une approche mixte et participative, articulée autour de plusieurs phases de collecte (en ligne et terrain) et d'analyse de données (quantitatives, qualitatives, intelligence collective). Elle vise à comprendre les dynamiques d'inégalités au sein des chaînes de valeur cacao et fruits en Côte d'Ivoire et au Ghana, à appréhender l'impact du commerce équitable sur ces dynamiques, et à proposer des actions transformatives qui seront consolidées à l'échelle du projet Équité 3 à travers un plan d'action genre et inclusion sociale (PAGIS).

A. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Un diagnostic qui s'est décliné en quatre grandes étapes

1

REVUE DOCUMENTAIRE APPROFONDIE

→ Identifier les enjeux institutionnels, les normes sociales, les cadres juridiques et les dynamiques sectorielles structurant les inégalités de genre et d'inclusion dans les filières concernées.

Elle s'appuie sur des sources internes (rapports Équité 2, documents de cadrage, évaluations) et externes (études Oxfam, FAO, IOM, etc.).

2

ENTRETIENS DE PREFIGURATION

→ Avec les différents acteurs du projet afin de mieux comprendre les enjeux, appétences et compétences sur les questions de genre et inclusion sociale (voir annexe - tableau récapitulatif)

3

MISSION TERRAIN GHANA / CÔTE D'IVOIRE

→ **Des ateliers et focus group auprès d'acteur·ices locaux de la chaîne de valeur et des questions d'égalité de genre et inclusion sociale**

L'enquête de terrain a été menée à travers des entretiens semi-directifs, des focus groups et des ateliers participatifs dans les coopératives sélectionnées : SCEB, CAMAYE, CAYAT, ABOCFA (cacao), AMOPPA (ananas) et BS ABENGA (noix de coco).

Nous avons également porté une attention particulière à tenter d'interroger des personnes invisibilisées tels que les jeunes, les personnes migrantes ou les personnes en situation de handicap et à rencontrer des acteur·ices locaux travaillant sur les questions d'égalité de genre et inclusion sociale. (voir annexe - tableau récapitulatif)

→ **Une collecte de données quantitative auprès des femmes de la chaîne de valeur**

Une collecte de données a été réalisée dans les communautés de quatre coopératives (2 au Ghana, 2 en Côte d'Ivoire ; 3 coopératives cacao, 1 coopérative fruits) par des enquêteur·ices externes.

Méthodologie de la collecte de donnée

- La collecte de données a duré entre 3 et 4 jours dans chaque coopérative et a été effectuée à l'aide de l'outil KOBO.
- Les enquêteur·ices ont enquêté à la fois des femmes membres des coopératives, et des femmes non-membres des coopératives (épouses de producteurs). (Voir annexe 3 : tableau récapitulatif de l'enquête quantitative)
- Une demi-journée de briefing a été organisée avant le lancement de chaque collecte dans les communautés rattachées à chaque coopérative. Les briefings ont permis de valider la logistique avec les enquêteur·ices, de vérifier leur bonne appropriation du questionnaire. Nous avons insisté sur l'importance d'une bonne reformulation des questions (parfois un peu techniques) pour pouvoir collecter des réponses et des données de qualité.

Limites méthodologiques de la collecte des données :

- Les données relatives aux revenus, fortement influencées par la reformulation des enquêteur·ices et par le niveau d'éducation financière des enquêtées, doivent être interprétées comme des tendances générales venant appuyer les observations de terrain ;
- Un biais de sélection a été remarqué - la proportion de femmes membres des coopératives interrogées est supérieur à la réalité dans les coopératives
- Globalement, les chiffres de la collecte de données ont une valeur indicative seulement, car ils reposent sur un échantillon restreint de coopératives aux contextes très différents.

Les données relatives à l'ananas ont ainsi été traitées séparément, le contexte de cette filière se distinguant nettement de celui du cacao sur les plans géographique, économique et sectoriel.

4

ENTRETIENS COMPLEMENTAIRES ET ATELIER DE PRE-RESTITUTION

Des entretiens complémentaires ont été menés à la suite de l'enquête terrain afin d'approfondir des réflexions ou des pistes qui ont émergé au cours des échanges lors de l'enquête terrain (voir le tableau récapitulatif en annexe)

Limites et contraintes méthodologiques

- D'abord, la diversité des thématiques couvertes (genre, jeunesse, handicap, migration) dans deux contextes nationaux et dans trois filières hétérogènes (cacao, ananas, noix de coco) complexifie l'analyse transversale et limite la profondeur d'étude des situations d'exclusion spécifiques à chaque catégorie de population dans chaque contexte. L'inclusion sociale, par nature multiforme, reste difficile à appréhender de manière homogène.
- Ensuite, la dépendance vis à vis des coopératives pour la mise en oeuvre de l'enquête terrain a introduit des biais de sélection. Dans un contexte de lancement du programme Equité 3 et de sélection pour l'obtention des facilités, la majorité d'entre elles étaient dans une logique de séduction pour bénéficier de futurs financements. Elles ont donc pu avoir tendance à lisser leur discours, survaloriser certains de leurs efforts sur les questions de genre et d'inclusion ou à minimiser certaines problématiques.

- Enfin, les contraintes logistiques (délais, déplacements, organisation tardive et incomplète de nos visites par certaines coopératives, barrières linguistiques) ont restreint le temps d'interaction avec certaines catégories de la population, notamment les migrant·es, les jeunes ou les producteurs.rices non membres des coopératives, pourtant particulièrement concernées par les dynamiques d'exclusion. Malgré la richesse des matériaux qualitatifs collectés, des analyses et études spécifiques à chaque catégorie de population exclue semble nécessaire pour en cerner tous les enjeux

B. DEFINITION DES TERMES DU SUJET

COMMERCE ÉQUITABLE Le commerce équitable est un partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il vise à garantir une rémunération juste aux producteur·ices, à renforcer leurs capacités, à promouvoir des conditions de travail décentes et à respecter l'environnement.

CULTURE DE RENTE Production agricole destinée principalement à la vente sur les marchés nationaux ou internationaux afin de générer des revenus, plutôt qu'à l'autoconsommation.

CULTURE VIVRIÈRE Production agricole destinée en priorité à l'alimentation des producteur·ices et de leur communauté, avec un éventuel surplus vendu localement. Exemples : gombo, manioc, tomate.

INCLUSION L'inclusion désigne l'ensemble des démarches visant à garantir que toutes les personnes, quelle que soit leur origine, leur genre, leur situation sociale, leur handicap ou toute autre caractéristique, puissent participer pleinement, équitablement et activement à la société, aux processus décisionnels, économiques et sociaux.

GENRE Le genre renvoie aux rôles, comportements, activités et attributs socialement construits qu'une société considère comme appropriés pour les femmes et les hommes. Contrairement au sexe biologique, le genre est une construction sociale, évolutive et contextuelle, qui structure les relations de pouvoir et engendre souvent des inégalités

JEUNE Aux fins de ce rapport, nous adoptons la définition retenue par l'Organisation de la jeunesse africaine (OAYouth) – fondée sur la Charte africaine de la jeunesse – qui identifie **les jeunes comme des personnes âgées de 15 à 35 ans**

PERSONNE MIGRANTE Terme générique non défini dans le droit international qui, reflétant l'usage commun, désigne toute personne qui quitte son lieu de résidence habituelle pour s'établir à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale. Il englobe un certain nombre de catégories juridiques de personnes bien déterminées, comme les travailleurs migrants ; les personnes dont les types de déplacement particuliers sont juridiquement définis, comme les migrants objets d'un trafic illicite ; ainsi que celles dont le statut et les formes de déplacement ne sont pas expressément définis par le droit international, comme les étudiants internationaux. (Définition OIM)

PETIT·E PRODUCTEUR·ICE Un·e petit·e producteur·ice désigne généralement un·e agriculteur·ice ou artisan·e opérant à petite échelle, souvent en milieu rural, avec des ressources limitées. Dans le cadre du commerce équitable, cette notion met en avant des producteur·ices regroupé·es en coopératives ou organisations, dont les moyens de production sont modestes, mais qui jouent un rôle essentiel dans les chaînes d'approvisionnement agricoles et artisanales.



2 DES PRODUCTEUR·ICES CONFRONTÉ·ES À DES DIFFICULTÉS CROISSANTES

Avant de développer nos constats liés à l'égalité de genre et à l'inclusion sociale, il nous a semblé essentiel de revenir sur les nombreuses difficultés ressenties et partagées par les producteurs et productrices dans les filières agricoles étudiées - prix bord-champs trop faibles, dégradation des conditions de production et pression foncière.

Les filières structurellement défavorables aux agriculteur·ices ivoirien·nes et ghanéen·nes alimentent **un profond sentiment d'injustice** qui transparaît dans la grande majorité des rencontres que nous avons pu réaliser. Elles **exacerbent les vulnérabilités, les inégalités sociales et économiques existantes, et constituent un terreau sur lequel il est d'autant plus complexe d'intervenir en matière d'égalité**, en particulier lorsque ces actions sont portées par des structures venant du Nord perçues comme les principales responsables de la situation. Dans la mesure où le projet Équité et plus largement le Commerce Équitable travaillent avec des publics parmi les plus défavorisés, **mettre en lumière ces réalités et ressentis permet également d'inscrire le travail sur l'égalité et l'inclusion dans un cadre plus large de transformation des rapports de pouvoir et de rééquilibrage économique à l'échelle des filières.**

A. DES FILIÈRES AGRICOLES TROP PEU RÉMUNÉRATRICES POUR LES PRODUCTEUR·ICES

De manière unanime, dans chacune des filières et dans les deux pays que nous avons étudiés, les producteurs et productrices ont largement témoigné de la trop faible rémunération issue de leur activité agricole.

Selon les déclarations recueillies lors de notre enquête menée auprès de 507 femmes productrices et femmes de producteurs de cacao, la grande récolte rapporterait en moyenne 30 € par mois et par membre d'un foyer ivoirien (20 € pour un foyer ghanéen). Ce niveau de revenu équivaut à environ 1 € par jour (données corroborées par des enquêtes OXFAM et FTA), une situation qui ne permet ni de vivre dignement, ni d'assurer un avenir aux générations futures.

“ **Aujourd'hui, le cacao ne rapporte plus assez, les producteurs et leurs familles sont pauvres, et dans 10 ans, il n'y en aura plus.** ”

Producteur Ghanéen

De plus en plus connecté·es et capables de suivre en direct l'évolution du marché mondial, les producteurs et productrices interrogé·e·s expriment leur colère face à l'explosion des cours internationaux, qui n'est pas répercutée de manière équitable dans les prix d'achat des sacs de cacao fixés par leurs gouvernements. Depuis le 1er janvier 2023, le prix mondial a été multiplié par quatre, tandis que les prix bord-champ n'ont que difficilement doublé.

Ils représentent aujourd'hui (juin 2025) environ 40 % du prix mondial en Côte d'Ivoire (2 200 FCFA, soit 3,82 USD/kg, contre près de 10 USD/kg sur le marché international), et avoisinent les 47 % au Ghana. Cette fixation administrative, bien qu'issue d'un mécanisme de stabilisation censé protéger les producteur·ices, les empêche de bénéficier pleinement des hausses du marché. Cette asymétrie de pouvoir dans la chaîne de valeur prive les producteur·ices d'une juste rémunération pour leur travail et de nombreux témoignages en Côte d'Ivoire comme au Ghana reflètent une colère grandissante envers leurs gouvernants.

“ Le prix du cacao est trop bas, le gouvernement nous vole.

Producteur ivoirien de cacao ”

En parallèle, la répartition de la valeur ajoutée issue de l'industrie du cacao est profondément inégalitaire : sur une tablette de chocolat de 100g vendue 3€, un producteur perçoit à peine 9%, soit environ 27 centimes d'euro, alors même que le cacao en constitue 75% des ingrédients. Certaines coopératives tentent de développer leurs propres unités de transformation, mais les investissements nécessaires restent élevés, et ces projets peinent à voir le jour sans un appui financier extérieur, notamment via la coopération internationale.

“ On pourrait aussi transformer nos noix de coco, il y a une usine pas loin tenue par des européens, mais nous on n'a pas accès aux financements et aux investissements

Membre de BS Abanga, coopérative de noix de coco au Ghana ”

L'ensemble de ces facteurs alimente une forte frustration, les producteur·rices dénonçant un système où la valeur créée est captée par d'autres maillons de la chaîne - multinationales européennes et gouvernements - tandis qu'eux-mêmes restent à la marge, dans la pauvreté.

B. DES CONDITIONS DE PRODUCTION DE PLUS EN PLUS DIFFICILES

Au-delà des faibles revenus tirés de leur production, les producteurs et productrices doivent aujourd'hui faire face à des conditions de production qui se dégradent. Le vieillissement des cacaoyères, combiné aux effets du changement climatique, entraîne une baisse marquée des rendements. Comme l'explique un producteur ivoirien lors d'un focus group à CAMAYE : **« J'ai 2 hectares de terre, il y a 5 ans je produisais plus d'une tonne par hectare, mais les rendements ne font que baisser. Cette année, j'ai produit 400 kg par hectare. »**

Face à cette chute de productivité, le renouvellement des parcelles devient indispensable – mais les investissements nécessaires sont hors de portée pour beaucoup et les faibles revenus des producteur·ice·s les empêchent d'investir eux·elles-mêmes dans le renouvellement de leurs parcelles, les rendant dépendant·e·s de l'aide extérieure. Par ailleurs, la baisse des rendements incite les producteur·ice·s à installer des nouvelles parcelles - saines et productives, sur la forêt, contribuant ainsi à la déforestation.

À cela s'ajoutent des aléas climatiques de plus en plus fréquents et violents : excès de pluie, sécheresses prolongées, chaleur extrême qui impactent fortement les récoltes

“ Depuis deux ans, la saison des pluies est trop forte, l'an dernier le soleil a tué les cacaoyers. La coopérative est passée d'un volume de 800-900 tonnes à 350 tonnes.

Un membre de l'équipe de la coopérative ABOCFA au Ghana ”

Les certifications censées offrir une valorisation financière supplémentaire engendrent également des coûts plus importants (temps, main-d'œuvre, intrants), mais le retour sur investissement peut être limité en raison des contraintes du marché : certaines coopératives ne parviennent à vendre que 20 % de leur cacao en certifié, le reste étant écoulé au prix conventionnel.

Dans ce contexte, le sentiment d'injustice est exacerbé par la perception d'un déséquilibre Nord-Sud dans la responsabilité environnementale. A titre d'exemple, les producteur·ice·s de noix de coco que nous avons pu rencontrer subissent de plein fouet les conséquences du changement climatique, avec l'apparition de nouvelles maladies qui tuent les palmiers et déciment les exploitations.

“ Vous, vous polluez, et nous, on en subit les conséquences. Vous avez vu nos palmiers ? ”

Membre du Conseil d'Administration - BS Abanga, Ghana

Ces mots résument l'amertume et le sentiment d'impuissance des producteur·ices face à un système dans lequel les paysan·nes du Sud paient les coûts environnementaux d'un modèle de développement qu'ils n'ont pas choisi, tout en restant les maillons les plus vulnérables de la chaîne.

B. DES TERRES AGRICOLES DE PLUS EN PLUS RARES ET DÉGRADÉES

La pression foncière est également un défi majeur auquel les producteur·rice·s doivent faire face, dans un contexte déjà fragilisé par la baisse des rendements et la vulnérabilité des exploitations. Les nouvelles réglementations de lutte contre la déforestation, bien que perçues comme parfaitement légitime sur le plan environnemental, restreignent l'accès à de nouvelles terres. Dans le même temps, un processus de morcellement des terres au fil des générations est régulièrement rapporté.

Dans un contexte dans lequel les producteur·ices ont de plus en plus de difficultés à tirer leur épingle du jeu, les familles de producteur·ices se sentent impuissantes et développent de la défiance envers des réglementation considérées comme venant d’"en haut", sans concertation et prise en compte des difficultés sur le terrain.

À cela s’ajoutent des aléas climatiques de plus en plus fréquents et violents : excès de pluie, sécheresses prolongées, chaleur extrême qui impactent fortement les récoltes

Cette situation rend également plus difficile et plus précaire les conditions de travail des populations n’ayant pas accès à la propriété par l’héritage (certaines personnes migrantes, femmes, communauté où la propriétaire terrienne est réservée aux familles puissantes)

Enfin dans certaines régions, la pression foncière s’intensifie avec l’arrivée de grands projets industriels qui accaparent de nombreux hectares de terres. C’est le cas au Ghana où un mégaprojet pétrolier impacte fortement les communautés de producteur·ices de noix de coco, et sème le doute sur la survie locale de la filière

« J’ai lancé une ferme de 2 hectares avec ma femme, mais nos parcelles sont trop petites pour nous dégager assez de revenu. Nous aimerions l’agrandir mais l’accès à la terre est trop difficile. »

Producteur de noix de coco – FG à BS ABANGA (Ghana)

« J’ai un terrain en partenariat mais qui est souvent inondé. J’en cherche un autre pour cultiver du maïs, mais c’est très difficile. »

Manœuvre migrant – Abengourou (Côte d’Ivoire)

« Un grand projet pétrolier récupère de plus en plus de terres dans la région. C’était déjà difficile, mais ça va le devenir encore plus. Je ne sais pas si on pourra continuer à cultiver des noix de coco ici. »

Membre du Conseil d’administration de la coopérative BS Abanga au Ghana



3 INÉGALITÉS DE GENRE ET INCLUSION AU SEIN DES CHAÎNES DE VALEUR

A. LE CACAO : UNE AGRICULTURE DE RENTE TRÈS GENRÉE AUX NORMES ANCRÉES

L'analyse approfondie des enjeux d'égalité et d'inclusion au sein de la filière cacao mène forcément à une remise en cause du fonctionnement global de la filière, **qui est profondément inscrit dans des rapports de pouvoir inégaux entre producteur·ices africain·e·s et marchés inégaux.**

En effet, l'économie du cacao s'inscrit dans la continuité du modèle extractif colonial - les pays producteurs sont cantonnés à des rôles de fournisseurs de matières premières destinées à l'exportation. La fixation des prix, la transformation et la création de valeur se concentrent toujours dans les pays du Nord, tandis que les producteur·ices, majoritairement ruraux et précaires, demeurent dépendant·es des fluctuations du marché mondial, dans lequel ils n'ont peu ou pas de pouvoir de négociation. Cette organisation perpétue des rapports de domination économique et sociale, qui limitent la capacité des pays producteurs à se réapproprier la richesse issue de leur propre travail.

Selon Malcom Ferdinand, auteur de l'essai *Une Écologie Décoloniale*, cet ordre colonial a également contribué à modeler les relations sociales et culturelles contemporaines : **la terre est souvent comme une ressource à exploiter, souvent au détriment du vivant, ou des cultures vivrières qui ont été marginalisées au profit des monocultures destinées à l'exportation.** D'après Malcom Ferdinand, ces continuités coloniales influencent encore aujourd'hui les dynamiques sociales, économiques et écologiques contemporaines. Si ce phénomène est commun à la plupart des cultures de rente, la filière cacao en est un exemple particulièrement marquant, puisqu'elle repose sur trois mécanismes interdépendants qui s'observent très rapidement sur le terrain : **une vision productiviste de la valeur centrée sur la capacité à produire cacao, une centralisation de la rente empêchant sa redistribution locale, et une représentation genrée, hiérarchisée et excluante du "planteur de cacao".**

Une vision productiviste de la valeur centrée sur le "tout cacao"

Dans les communautés cacaoyères, la valeur productive tend à être principalement associée à la culture du cacao. Cette focalisation peut contribuer à une sous-valorisation des autres formes d'activités - agricoles, professionnelles ou sociales. La perception restreinte du travail productif mène à des effets néfastes :

(1) Pousser à une sur-spécialisation dans le cacao, au détriment de cultures alternatives, potentiellement rentables ou vivrières, essentielles à la sécurité alimentaire et la préservation des sols.

Un responsable de l'Anader à Adzopé a appuyé le fait que le manioc par exemple, pouvait être plus rentable que le cacao, tout en étant mieux adapté aux besoins nutritionnels et à la résilience des communautés locales. Ces cultures, majoritairement développées par des femmes sont très peu valorisées dans ces territoires du cacao malgré leur potentiel économique et social.

(2) Marginaliser les personnes perçues comme "non productives" parce qu'elles ne sont pas considérées comme capables d'apporter à cette agriculture de rente qu'est la culture de cacao.

Sans sortir de ce prisme, il devient difficile d'imaginer des actions impactantes pour développer la place économique et sociale de populations aujourd'hui exclues du secteur du cacao telles que les personnes en situation de handicap, les femmes, les jeunes sans accès au foncier.

“ C'est difficile de convaincre les communautés, les coopératives, le Conseil Café - Cacao aussi. Parce que pour eux, la valeur productive est centrée sur la capacité à produire du cacao. C'est ce qui les intéresse. Dans les personnes en situation de handicap, quand elles sont accompagnées, il y a des gens éduqués, des très bons comptables, qui peuvent apporter autre chose à la société même s'ils ne peuvent pas travailler au champ. ”
M. Kouamé - Président de l'Association des Paralysés de Côte d'Ivoire

Une centralisation de la valeur qui empêche une redistribution juste et inclusive

Le deuxième mécanisme réside dans la manière dont la valeur est créée et dont le pouvoir de décision est centralisé et concentré tout au long de la chaîne de valeur.

Dans un premier temps, au sommet de la chaîne, les entreprises du Nord concentrent une grande partie de la valeur du secteur (voir le paragraphe introductif). Le marché mondial du cacao est dominé par quelques grandes multinationales (Mars, Nestlé, Mondelez, Barry Callebaut...) qui maîtrisent la transformation et la redistribution du produit dans les pays du nord, ce qui leur permet de contrôler la valeur ajoutée, et de disposer d'un pouvoir de négociation particulièrement important. Cette concentration du marché dans les mains d'une poignée de gros acteurs limite la capacité des producteur·ices, peu organisé·es et extrêmement dépendant·es du cacao, à négocier des prix justes. Cette première centralisation de la valeur freine en grande partie les capacités de redistribution envers les communautés.

Cette centralisation se double d'un phénomène de concentration de la rente du cacao au niveau national. Les institutions publiques, comme le Conseil Café-Cacao en Côte d'Ivoire ou le Cocobod au Ghana, encadrent le commerce du cacao, jouant ainsi un rôle clé dans le contrôle des prix et des conditions de commercialisation.

Si les systèmes de régulation ont permis de protéger les producteurs des fluctuations du marché en fixant un prix minimal, leur fonctionnement reste très opaque et fortement remis en cause par les producteurs et les productrices. Aujourd'hui, le prix du cacao fixé dans les deux pays est largement inférieur à celui du cours mondial qui a fortement augmenté ces dernières années, en raison de la pénurie de cacao sur les marchés mondiaux.¹

Ensuite, les grandes coopératives peuvent elles aussi reproduire des logiques de concentration de la valeur économique, du pouvoir de décision et des phénomènes d'exclusion. C'est par exemple le cas dans la prise de décision relative à l'utilisation des primes de développement dans lesquelles les besoins des minorités semblent peu pris en compte (voir le paragraphe sur le Commerce Équitable).

Ensuite, les grandes coopératives peuvent elles aussi reproduire des logiques de concentration de la valeur économique, du pouvoir de décision et des phénomènes d'exclusion. C'est par exemple le cas dans la prise de décision relative à l'utilisation des primes de développement dans lesquelles les besoins des minorités semblent peu pris en compte (voir le paragraphe sur le Commerce Équitable).

Exemple d'une chocolaterie mise en exploitation par une coopérative

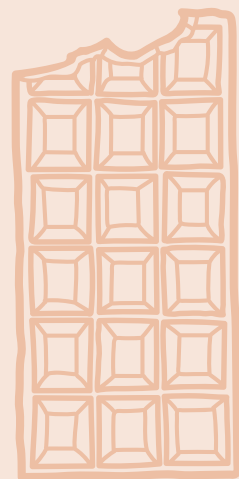
Nous avons pu, au cours de notre mission terrain, étudier une initiative particulièrement révélatrice du phénomène de reproduction des logiques d'exploitation et d'inégalités systémiques propres au modèle de rente qui centralise la valeur et le pouvoir.

L'une des coopératives que nous avons rencontrées a mis en place une chocolaterie pour transformer elle-même son cacao en chocolat. Sur le papier, il s'agit d'une action vertueuse : relocalisation de la transformation du cacao, création de valeur ajoutée sur le territoire, opportunité d'emplois pour les femmes (qui constituent la quasi-totalité des employé·e·s de la chocolaterie).

Elle s'inscrit en apparence dans une dynamique de réappropriation économique et d'autonomisation de populations vulnérables localement.

Cependant, une visite de cette dernière et une analyse approfondie de son fonctionnement ont révélé une réalité différente.

En premier lieu, lors de la visite de la chocolaterie, les conditions de travail des femmes de la chocolaterie soulèvent de nombreuses préoccupations : absence de contrats formels, manque d'assurance santé, non-respect des normes de sécurité, six jours travaillés sur sept, et rémunérations très faibles. Ce qui est présenté comme un levier d'empowerment s'apparente dans les faits à une nouvelle forme de travail précaire, mobilisant principalement une main-d'œuvre féminine déjà marginalisée.



¹ Dialla Konaté, "En Côte d'Ivoire, les planteurs veulent profiter de la hausse des cours", *Le Monde*, mars 2024

En second lieu, cette chocolaterie semble dégager un bénéfice intéressant, permettant à la coopérative de proposer de nouvelles “primes chocolateries” à ses producteurs (correspondant à environ 10% du prix du cacao, d’après les explications des équipes de la coopérative).

Ces bénéfices issus d’un nouveau système d’exploitation local, et leur répartition nous conduisent à une nouvelle analyse de la situation : Face à la diminution des rendements du cacao, les coopératives subissent une pression croissante des exportateurs pour maintenir les volumes fournis. Ces dernières sont donc en compétition pour attirer les producteurs et répondre aux demandes des exportateurs, elles utilisent ainsi ces primes comme incitation économique auprès des producteurs. La mise en place de cette chocolaterie devient alors un outil stratégique dans une logique de concurrence entre coopératives, sans rupture avec le système extractif existant et recréant des systèmes d’exploitation exacerbant les inégalités.

Cet exemple met en évidence notre point central : sans remise en cause structurelle du modèle de rente et de captation de la valeur des initiatives qui pourraient être extrêmement bénéfique à un développement inclusif, peuvent en réalité perpétuer des dynamiques d’exploitation et d’exclusion. Ce constat appelle à une vigilance quant à l’évaluation des impacts réels des projets portés dans les filières, et à une réflexion plus radicale sur les conditions nécessaires à une transformation juste et inclusive de la filière.

La force de la représentation du planteur de cacao

La mise en perspective des filières fruits avec la filière cacao a révélé de manière assez frappante la force de la représentation du planteur de cacao dans l’organisation et les pratiques de la filière :

Cette image de l’homme planteur, fort physiquement et propriétaire de ses terres et de ses exploitations de cacao a de fortes conséquences sur les pratiques d’inclusion des autres groupes de population. Ce stéréotype, hérité du modèle colonial de l’agriculture de rente, invisibilise les femmes et les autres formes de travail agricole.

Par exemple, la comparaison des initiatives et pratiques liés à l’égalité de genre entre la filière cacao avec d’autres filières étudiées, comme l’ananas ou la noix de coco, révèle de manière frappante comment l’autonomisation économique des femmes y est pensée. Dans le cacao, les projets d’autonomisation économique et d’égalité de genre se concentrent presque exclusivement sur le développement d’activités génératrices de revenu ou de projets de diversification agricole hors du secteur cacao. Très peu visent à accompagner les femmes dans l’accès direct à la filière, en tant que planteuses et productrices de cacao à part entière, ce qui dénote d’une difficulté à sortir de représentations très masculines du planteur de cacao. Cette difficulté à se reconnaître comme planteuse est également intériorisée par les femmes elles-mêmes.

Lors de nos focus groups, nombreuses sont celles qui nous ont expliqué consacrer entre deux et cinq heures par jour aux travaux dans les exploitations familiales de cacao, tout en désignant leur mari lorsqu'on leur demandait : « Qui produit le cacao dans le foyer ? ».

À l'inverse, dans les coopératives d'ananas et de noix de coco que nous avons visitées, nous avons observé des initiatives visant à accompagner les femmes souhaitant créer leur propre exploitation au sein de ces chaînes de valeur. Les discours tenus étaient également sensiblement différents, en envisageant complètement la possibilité pour les femmes d'occuper des rôles de cheffe d'exploitation, en dépit de difficultés systémiques toujours présentes (et qui seront détaillées dans le paragraphe C. Les difficultés spécifiques des productrices).

Cette dynamique se traduit de manière assez nette dans la composition des coopératives, où la proportion de femmes membres est bien plus élevée dans les filières ananas et noix de coco que dans celles du cacao.

Coopératives	Femmes membres (chiffres officiels des coopératives)
CAYAT (Cacao, Côte d'Ivoire)	15%
CAMAYE (Cacao, Côte d'Ivoire)	19%
SCEB (Cacao, Côte d'Ivoire)	21%
ABOCFA (Cacao, Ghana)	26%
ACOPPS / AMOPPA (Ananas, Ghana)	44%
BS ABANGA (Noix de Coco, Ghana)	45%

Quels conseils pour décoloniser la filière ?

Deux axes de travail peuvent ainsi être définis pour participer à la décolonisation de la filière : La sortie du "tout cacao" dans ces communautés et la revalorisation de la diversité des cultures et des individus, ainsi que la déconcentration de la valeur économique (et donc du pouvoir) au profit d'un petit nombre d'acteurs. Ces deux changements doivent être menés de pair, au risque de recréer des mécaniques d'exclusion et d'inégalités, comme le montre l'exemple de la chocolaterie mentionné plus haut.

- **Revaloriser la diversité des cultures et des individus**

Revaloriser la diversité des cultures et des individus, c'est reconnaître que la richesse des communautés ne se limite pas au cacao, une culture de rente destinée à l'export vers les pays du nord. Cela implique de soutenir les systèmes agroforestiers et les cultures vivrières locales, de diversifier les revenus des ménages, et de valoriser les contributions souvent invisibles de certains groupes – femmes, jeunes non héritiers, personnes en situation de handicap – dont les savoir-faire et les pratiques renforcent la résilience économique, sociale et environnementale des territoires. Ce changement de regard est essentiel pour rompre avec une logique coloniale qui hiérarchise les activités et les individus selon leur proximité avec le marché mondial du cacao, et pour instaurer des modèles plus inclusifs et durables.

- **Déconcentrer la répartition de la valeur économique à l'échelle de la filière**

Déconcentrer la valeur économique et le pouvoir, c'est agir sur les mécanismes qui maintiennent la mainmise d'un petit nombre d'acteurs – principalement situés dans les pays du Nord – sur l'ensemble de la chaîne de valeur du cacao. Cela passe par le renforcement de la capacité des pays producteurs à transformer et à commercialiser le cacao, ainsi que par le renforcement des capacités des producteurs à peser sur les négociations. La sortie du "tout cacao" est également nécessaire, afin de limiter la dépendance économique des communautés de producteur·ices à la culture du cacao. En outre, la déconcentration de la valeur économique et du pouvoir de négociation requiert des circuits commerciaux plus courts et plus transparents, dans laquelle la valeur ajoutée profite aux communautés.

En distribuant le pouvoir de décision et les bénéfices, on réduit la dépendance vis-à-vis des fluctuations du marché international et on ouvre la voie à un modèle de filière plus équitable, où la création de richesse profite réellement aux territoires producteurs.

B. L'ACCÈS A LA TERRE COMME PRINCIPAL FACTEUR D'EXCLUSION

L'accès à la terre constitue un enjeu central et un facteur majeur d'exclusion sur l'ensemble des filières agricoles étudiées en Côte d'Ivoire et au Ghana (cacao, ananas, noix de coco). Au sein de ces communautés agricoles, ne pas posséder ou contrôler la terre signifie être exclu de l'accès aux ressources productives, au crédit, aux intrants, aux paiements des récoltes, ainsi qu'aux instances de décision au sein des coopératives. Cette exclusion touche particulièrement les femmes, les jeunes et les personnes migrantes, souvent cantonnés à des rôles subalternes ou non reconnus.

La pression foncière liée aux normes anti déforestation

Par exemple, bien que les femmes contribuent massivement au travail dans les exploitations de cacao, elles peinent à accéder à la propriété foncière ou même à sécuriser l'usage des terres. Cette inégalité structurelle perpétue leur marginalisation économique, les empêche de tirer pleinement parti des dispositifs d'appui ou de certification, et réduit leurs opportunités de prise de pouvoir.

Cette question d'accès et de contrôle de la terre pour les femmes est particulièrement forte dans le secteur du cacao, où la pression foncière est extrêmement importante. Dans les coopératives ananas et coco visitées au Ghana, l'accès à la terre est un enjeu également, mais la pression foncière est moins exacerbée - ce qui rend les barrières liées à l'accès à la terre plus facile à lever.

Les jeunes sont fortement dépendants de l'héritage familial, qui constitue souvent le seul moyen d'accéder à la terre. Cependant, ce mode de transmission est lui-même source de difficultés : la division des terres entre les enfants – principalement les garçons, bien que certaines ethnies généralisent des legs aux filles – aboutit à des parcelles de plus en plus petites, insuffisantes pour générer un revenu décent. Les cadets sont souvent désavantagés, recevant peu ou pas de terre. En dehors de l'héritage, l'accès autonome au foncier reste aujourd'hui extrêmement restreint, notamment en raison de la pression foncière croissante et de l'absence de mécanismes formels d'inclusion pour les jeunes.

Par ailleurs, les populations migrantes ou issues de l'immigration font face à des obstacles structurels pour accéder à la propriété. Leur présence dans les filières se fait majoritairement à travers des contrats de partenariat foncier avec des propriétaires locaux, contrats certes de plus en plus formalisés, mais qui maintiennent une forte asymétrie. Ces producteurs reversent souvent entre la moitié et les deux tiers des revenus issus de leurs parcelles au propriétaire, tout en ayant peu de marge de négociation. Leur statut de non-propriétaires limite également leur capacité à adhérer aux coopératives, les excluant ainsi des circuits de représentation, d'appui technique, ou de partage des primes de certification. Cette situation renforce leur précarité économique et sociale.

Dans certaines familles, on observe également des mécanismes de partage de la valeur entre les frères et les sœurs qui sont restés dans la communauté pour y cultiver la terre familiale et ceux ou celles qui sont partis travailler en ville ou faire foyer dans une autre communauté. Ainsi la personne exploite la terre et en partage le revenu avec ses frères et ses sœurs. Nous avons notamment observé des cas de femmes, qui sont considérées comme productrices (et membres de la coopérative), mais qui cultivent une terre appartenant à leurs frères ou à leurs pères et qui divisent le revenu issu de son exploitation avec ces derniers. Il s'agit de mécanismes qui exposent ceux qui exploitent à davantage de précarité, puisque les revenus dégagés, par nature peu élevés, doivent être partagés avec d'autres membres de la fratrie.

Plusieurs témoignages et analyses de terrain dans le cadre du programme Équité soulignent que **sans un traitement prioritaire de l'enjeu foncier** – via par exemple des mécanismes de reconnaissance de l'usage, des contrats de cession, ou des innovations au niveau des coopératives incluant les exploitants non propriétaires – **il est illusoire d'espérer une inclusion sociale effective et une transformation inclusive durable des filières.**

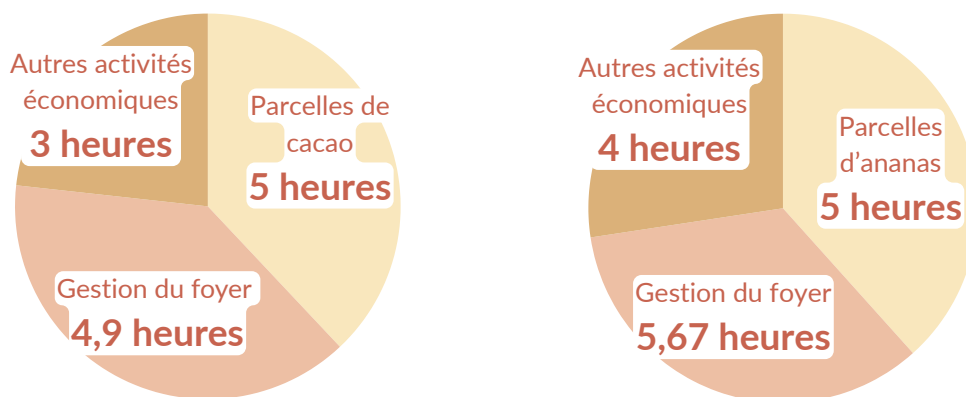
C. LES DIFFICULTÉS SPÉCIFIQUES DES PRODUCTRICES

En premier lieu, il est nécessaire de comprendre que **le foyer est un des piliers du fonctionnement des communautés de producteurs et de productrices.**

Le foyer opère comme un agent économique à part entière, ce qui a tendance à invisibiliser les dynamiques économiques qui s'opèrent au sein de celui-ci.

Si l'on décompose ce nucléon, on observe que le foyer repose traditionnellement sur une répartition genrée des rôles familiaux. Ces normes de genre entraînent des représentations où l'homme est le chef de famille ou le "breadwinner", responsable de la subsistance de la famille et le principal pourvoyeur de revenus pour la famille. La femme est le "care-giver", et assure en tant que tel un important rôle de soin au sein du foyer. Elle est chargée d'entretenir le domicile, d'éduquer les enfants et de nourrir la famille, tout en apportant un soutien indéfectible à son époux. Ainsi, la femme est peu impliquée dans la gestion budgétaire du foyer qui est entièrement gérée par l'homme. Il est donc assez courant que les femmes ne connaissent simplement pas le montant des revenus du foyer : 68% des répondantes des communautés ananas et 8% des répondantes des communautés productrices de cacao n'ont pas su répondre à la question.

Répartition moyenne journalière des activités des femmes



Derrière chaque producteur, une épouse productive

Dans le contexte des foyers de producteurs, ce soutien se matérialise par le travail que les femmes réalisent quotidiennement sur les parcelles de leur mari.

Les chiffres issus de la collecte de données quantitative montrent que

- **50% des répondantes issues des communautés cacaoyères et 57% des répondantes issues de la coopérative ananas (productrices et épouses de producteurs confondues) ne gagnent pas leur revenu grâce à leurs activités sur les filières étudiées (elles n'ont soit aucun revenu à titre individuel, soit leur revenu est issu d'une autre activité génératrice de revenu)**

- 40% des répondantes des communautés cacaoyères et 33% des répondantes de la communauté productrice d'ananas sont membres des coopératives - cela dit, il semble s'agir d'un biais de sélection des femmes par les enquêteur·ices car dans la réalité, **les coopératives étudiées comportent en moyenne 28% de femmes** (20% dans le cacao et 44,5% dans l'ananas)

Pourtant,

- Les femmes passent **en moyenne 5 heures par jour à travailler sur l'ananas/le cacao**
- 36% des femmes interrogées dans la filière cacao passent plus de 5h par jour sur les parcelles de cacao et 58% des femmes interrogées dans la filière ananas passent plus de 5h par jour sur les parcelles d'ananas
- **90% des répondantes de la filière cacao et 86% des répondantes de la filière ananas mentionnent "activité agricole" parmi leurs occupations principales**
- On note également qu'il **n'existe pas de différence notable sur le temps passé sur les parcelles de cacao entre les femmes membres des coopératives et les femmes non membres des coopératives**. Pour ces deux catégories de répondantes, le temps moyen passé sur les parcelles est de 5 heures. Sur les parcelles ananas en revanche, cette différence est plus marquée, avec 7h passées sur les parcelles pour les membres de la coopérative pour 5h passées sur les parcelles pour les non-membres.

Les femmes, qu'elles soient productrices membres des coopératives ou non, réalisent auprès de leurs époux un travail indispensable à la production des fruits et du cacao : défrichage et nettoyage des champs, transport des outils et des fruits après récolte, plantation... Lorsque la femme est productrice et responsable de son propre champs, elle partage son temps entre son champs "personnel" et celui de son mari - ce qui n'est pas systématiquement le cas du côté du mari, bien que plusieurs productrices aient mentionné recevoir l'aide de leur conjoint.

Ce travail ne donne généralement pas le droit à une rémunération car il s'agit d'un soutien considéré naturel, qui s'inscrit dans le rôle que porte la femme au sein du foyer.

Ainsi, respectivement 63% et 73% des femmes qui ne sont pas membres des coopératives de cacao et d'ananas ne touchent pas de revenu pour leur travail dans le cacao ou l'ananas.

Les chiffres de l'étude menée dans ce diagnostic sont cohérents avec le rapport de OXFAM (2016) selon lequel les femmes ne touchent que 21% des revenus générés, alors qu'elles représentent environ 68% de la main d'oeuvre et possèdent 25% des plantations de cacao.¹

Avant même de remettre en question l'organisation traditionnelle des foyers, il est important de mentionner que la question de l'intégration du coût du travail féminin dans la fixation du prix du cacao reste assez opaque, et qu'il a été difficile d'obtenir des réponses à ce sujet de la part des labels.

¹ Marston, A. (2016). Women's rights in the cocoa sector: examples of emerging good practice. Oxfam Discussion Paper.
[Issu de OXFAMILIBRARY](#)

Derrière chaque producteur précaire, une épouse qui l'est davantage

L'organisation du foyer autour du tandem mari-femme, où le mari est responsable de la subsistance du foyer, et la femme de sa bonne tenue au quotidien, a des implications évidentes sur le bien-être financier des membres de ce binôme.

En effet, l'époux décide d'un montant qu'il laisse à sa femme pour que celle-ci puisse faire les courses et éventuellement effectuer quelques achats personnels. Plus le foyer est précaire, plus la part laissée à la femme est faible.

Or, la femme est responsable de nourrir la famille, peu importe le montant de l'enveloppe qui lui est allouée.

Des femmes de producteurs témoignent que lorsque l'argent de la traite cacaoyère a été consommé, il est très difficile pour elles de trouver de quoi nourrir leurs familles si elles n'ont pas pu générer de revenus individuels.

En effet, lorsque l'argent de la traite a été consommé, c'est souvent l'épouse qui prend le relais et soutient financièrement son foyer avec l'argent qu'elle a réussi à épargner ou à gagner au travers de son activité génératrice de revenus.

Genre, travail de la terre et changement climatique -

Dans certaines coopératives de cacao, on nous rapporte un manque de terres disponibles pour cultiver du vivrier. Il s'agit notamment de familles qui n'ont pas opéré la transition vers l'agro-foresterie et/ou le biologique, et qui donc ne diversifient par leurs cultures. Dans d'autres coopératives, on nous rapporte des cultures vivrières dont les rendements sont sensiblement plus faibles d'année en année, en raison du changement climatique.

Or, la culture du vivrier fait partie du périmètre féminin. Elle permet justement aux femmes de pouvoir nourrir leurs familles, même lorsque le revenu issu des productions de rente a été consommé ou qu'il est trop faible pour subvenir aux besoins de la famille. Le vivrier permet également de générer des revenus complémentaires.

Ainsi, on constate que le dérèglement climatique a des impacts forts sur la vie des femmes puisque lorsqu'il contribue à faire baisser les rendements des productions de rente, les revenus diminuent et augmentent la pression qui pèse sur les femmes pour nourrir le foyer. D'un autre côté, lorsque le dérèglement climatique contribue à faire chuter les rendements des cultures vivrières, cela accroît également la pression qui pèse sur les femmes pour faire vivre le foyer et diminue leur chance de générer un revenu issu de la vente des excédents de cultures alimentaires.

La diversification des cultures est un enjeu de genre fort et l'agroforesterie semble être un levier particulièrement pertinent pour y répondre, pourvu que les systèmes soient sensibles au genre et inclusifs.



Du besoin d'autonomisation -

Si l'on sait que c'est l'épouse qui complète les revenus du foyer en cas de difficulté, il apparaît clairement que la capacité des femmes à générer des revenus est une des clés de la résilience des foyers de producteurs.

ZOOM SUR LES ACTIVITES GENERATRICES DE REVENU (AGR)

59% des répondantes issues des communautés cacaoyères gagnent un revenu personnel grâce à une AGR

- 50% des membres de la coopérative et 65% des non-membres ont une AGR.

44% des répondantes issues de la communauté productrice d'ananas gagnent un revenu personnel grâce à une AGR

- 72% des non-membres de la coopérative et 27% des répondantes membres de la coopérative ananas ont des revenus issus d'AGR.



Temps dédié aux AGR :

En moyenne (communautés ananas et cacao confondues), les femmes consacrent 4 à 5 heures par jour à leurs AGR. Cette moyenne reste la même que la femme soit membre de la coopérative ou non.



Revenu issu des AGR :

Les AGR développées par les femmes sont généralement des activités à faible valeur ajoutée (vente de manioc, transformation de manioc en attiéké, culture maraîchère, restauration, fabrication de savon, vente de produits cosmétiques). Les revenus sont donc en moyenne assez faibles - à titre d'illustration, la moyenne des revenus issus des AGR déclarée par les femmes de la communauté ananas est de 38,1€

Cependant, cette capacité à développer des revenus en autonomie est soumise à plusieurs éléments :

(1) Le degré d'alphabétisation : la capacité à développer et à gérer une activité économique est assez liée au niveau scolaire des femmes. Dans les focus groups menés, la capacité des hommes à s'exprimer et à manipuler des chiffres est clairement plus importante que celle des femmes. En outre, on sait que la capacité à manipuler des chiffres est un vecteur d'empouvoirement au sein des foyers

Quelques données en lien avec l’alphabétisation dans les processus d’empouvoirement

Toutes coopératives confondues (ananas et cacao, dans les deux pays), **40 % des femmes ont répondu “aucun” à la question sur le niveau d’éducation**

- Cette donnée est tirée par le haut par les répondantes en ivoiriennes, parmi lesquelles la part de répondantes ayant eu accès à l’éducation formelle est significativement plus faible : **51% des femmes interrogées en Côte d’Ivoire ont indiqué ne pas avoir suivi de scolarité** (contre 16% au Ghana)
- En Côte d’Ivoire, 33% ont un niveau d’éducation primaire. 29% des femmes interrogées au Ghana ont un niveau primaire également.
- Au Ghana, 56% des femmes ont un niveau secondaire, contre seulement 10% en RCI.

Dans les coopératives de cacao interrogées, on observe qu’en moyenne, le revenu issu des AGR est plus élevé chez les femmes qui ont suivi une éducation formelle : il est 66 491 FCFA pour les femmes qui ont déclaré ne pas avoir été scolarisées, contre respectivement 120 708 et 99 837 FCFA pour celles qui ont déclaré un niveau primaire ou secondaire. Cette corrélation ne s’observe en revanche pas chez les répondantes de la coopérative ananas ghanéenne.

(2) La capacité d’investissement des femmes : les revenus des femmes sont de facto plus faibles et elles manquent par conséquent de capitaux nécessaires au lancement de leurs activités économiques ou à la croissance de ces derniers.

Le soutien, principalement financier au lancement d’activités économiques (qu’il s’agisse de l’agriculture de rente - cacao, coco ou ananas ; ou bien d’activités génératrices de revenus) est une demande qui a été formulée à plusieurs reprises dans l’ensemble des communautés rencontrées.

Classement des actions prioritaires pour améliorer l’égalité de genre dans votre filière - coopératives de cacao

(question “Quelles sont les actions prioritaires pour améliorer l’égalité de genre dans votre filière ?”)

- 1** Soutien aux activités économiques des femmes (27,42%)
- 2** Accès à la formation (27,02%)
- 3** Accès au financement (18,34%)

Classement des actions prioritaires pour améliorer l’égalité de genre dans votre filière - coopératives d’ananas

(question “Quelles sont les actions prioritaires pour améliorer l’égalité de genre dans votre filière ?”)

- 1** Accès au financement (50%)
- 2** Accès à la formation (16,67%)
- 3** Soutien aux activités économique des femmes (16,67%)

En effet, la capacité à générer des revenus permet à la femme de peser davantage dans les décisions familiales et dans les décisions communautaires. **Plusieurs personnes (hommes et femmes) ont expliqué en focus group que la capacité à influencer et à prendre part aux décisions du foyer est liée au niveau de “pouvoir économique” des femmes.**

Autonomisation économique x Pouvoir de décision

67% des femmes qui gagnent un revenu individuel par le cacao prennent les décisions concernant l'utilisation des revenus du foyer seules (32%) ou conjointement avec leur mari (35%).

- Concernant les femmes qui déclarent gagner un revenu grâce à une AGR (coopératives de cacao), 65,5% des femmes (coopératives de cacao) qui gagnent un revenu individuel uniquement grâce à une AGR contribuent aux décisions du foyer (11% prennent les décisions seules, 54% conjointement).
- Chez les femmes qui ne déclarent aucun revenu individuel (environ 21% des femmes), la moitié (50%) disent que les décisions sont prises par le mari uniquement (32% disent que les décisions sont prises conjointement)

En comparaison, les chiffres issues de la collecte de données auprès de la coopérative productrice d'ananas montre des résultats plus contrastés :

- Dans la coopérative ananas, **75% des femmes qui gagnent un revenu individuel par la récolte d'ananas prennent les décisions concernant les revenus du foyer (46% conjointement et 28,6% seules)**. 25% des femmes qui génèrent un revenu par l'ananas déclarent que les décisions liées aux revenus du foyer sont prises par le mari seul.
- Pour celles qui gagnent un revenu par les AGR, seules 6,9% prennent les décisions seules et 48% conjointement. Dans 44,8% des cas où la femme dispose d'un revenu issu d'une AGR, les décisions liées aux revenus du foyer sont prises par le mari.
- Cependant, à l'inverse, parmi les femmes qui déclarent ne gagner aucun revenu personnel (21% des femmes interrogées) 28,6% déclarent que c'est leur mari seul qui prend les décisions liées aux revenus du foyer (35,7% déclarent les prendre seules, et 35,7% déclarent les prendre conjointement.)



En outre, il semble intéressant de noter que la lutte contre la précarité féminine est régulièrement intégrée dans les stratégies de lutte contre le travail des enfants mises en oeuvre par les coopératives - en raison du rôle clé des mères dans les familles.

Accès à la terre et au capital

La pression foncière et l'absence de capitaux rendant quasi impossible l'acquisition de terres arables, l'accès à la propriété étant intrinsèquement lié aux coutumes qui régissent l'héritage, bien que ces coutumes varient d'une communauté à une autre. Même si en Côte d'Ivoire comme au Ghana, les lois régissant l'héritage ne prévoient pas de discrimination basée sur le genre, les successions sont souvent sources d'inégalités d'accès à la terre.

Cacao - possession de la terre par les femmes

Sur les 507 femmes interrogées dans les communautés cacaoyères, **35,7% possèdent le titre de propriété de leur terre** - seule (27,61%) ou conjointement avec leur mari (8,09%).

Il faut également noter que **seules 26% des femmes co-détentrices du titre de propriété** sont membres de la coopérative (contre 93% de celles qui détiennent le titre seules)

En outre, **lorsque les femmes possèdent la terre, il apparaît que les terres de ces dernières sont plus petites**

- En moyenne, la taille des terres des femmes propriétaires du titre foncier à titre individuel est de 1,7 hectares
- La taille des terres appartenant au mari uniquement est de 2,8 hectares

Transformation des normes de succession :

L'exemple des Akans

Les Akans sont un groupe ethnique matrilineaire. Chez eux, la transmission de la propriété foncière suit la lignée maternelle. Un homme ne lègue pas la terre à ses propres enfants, qui appartiennent au clan de leur mère, mais plutôt aux fils de sa sœur, qui partagent son propre clan.

Avec les transformations des sociétés, dans certaines familles ce sont parfois les enfants filles et garçons qui héritent au même titre la terre et non plus uniquement les neveux. Dans cette configuration, les femmes peuvent se lancer dans les agricultures de rente.

Sur le terrain, nous avons ainsi rencontré plusieurs familles (Akan ou non) qui nous ont expliqué avoir légué de la terre à leurs filles ou à leurs épouses "pour qu'elles puissent se prendre en charge" en cas de problème. Ces exemples montrent que les mœurs au sein des familles changent au fur et à mesure des générations.

Cependant, comme le montre l'encadré précédent sur les données liées à la possession de la terre, ces transformations ne sont pas la norme

Le cas des producteur·ices d'ananas au Ghana

Un cas particulier - celui des producteur·ices d'ananas de la région Centre Ghana

Dans la région centrale du Ghana, les producteurs et les productrices d'ananas sont rarement propriétaires des terres qu'ils et elles cultivent. Dans cette région, les propriétaires terriens sont les familles puissantes (généralement les chefferies communautaires). Par conséquent les producteur·ices louent les terres qu'ils-elles cultivent. Louer une terre demande un capital assez conséquent, puisque le paiement de la location se fait par avance et pour plusieurs années. L'accès au crédit étant quasi impossible pour les producteur·ices (taux d'intérêt très élevés, modalités de remboursement inadaptées à la production d'ananas), une aide financière, généralement familiale, est nécessaire à l'installation.

Il s'agit en effet d'un frein pour les femmes puisque les familles ont plutôt tendance à privilégier les garçons lorsqu'il s'agit de soutenir l'installation d'une production. Pour autant, ce frein apparaît comme plus facile à lever que ceux qui existent dans le secteur du cacao.

À titre d'illustration, la coopérative AMOPPA - via un financement Equité 2, a financé des terres et des intrants pour des femmes, ce qui a permis à 28 femmes de devenir productrices et d'intégrer la coopérative. Ce genre d'intervention paraît plus difficilement réalisable dans le contexte des coopératives de cacao étudiées, où les enjeux de rareté des terres se mêlent aux enjeux de coutumes successorales.

Des limites liées au genre et au sexe

(1) Moins de capital disponible : Les terres cultivées par les femmes sont en général plus petites, donc moins productives. De ce fait, les revenus générés par l'activité agricole sont moindres, ce qui limite forcément la capacité à investir dans le développement de sa production. En outre, la saisonnalité des activités agricoles, ainsi que les barrières d'accès au financement que connaissent les femmes rendent l'accès aux crédits formels inenvisageable.

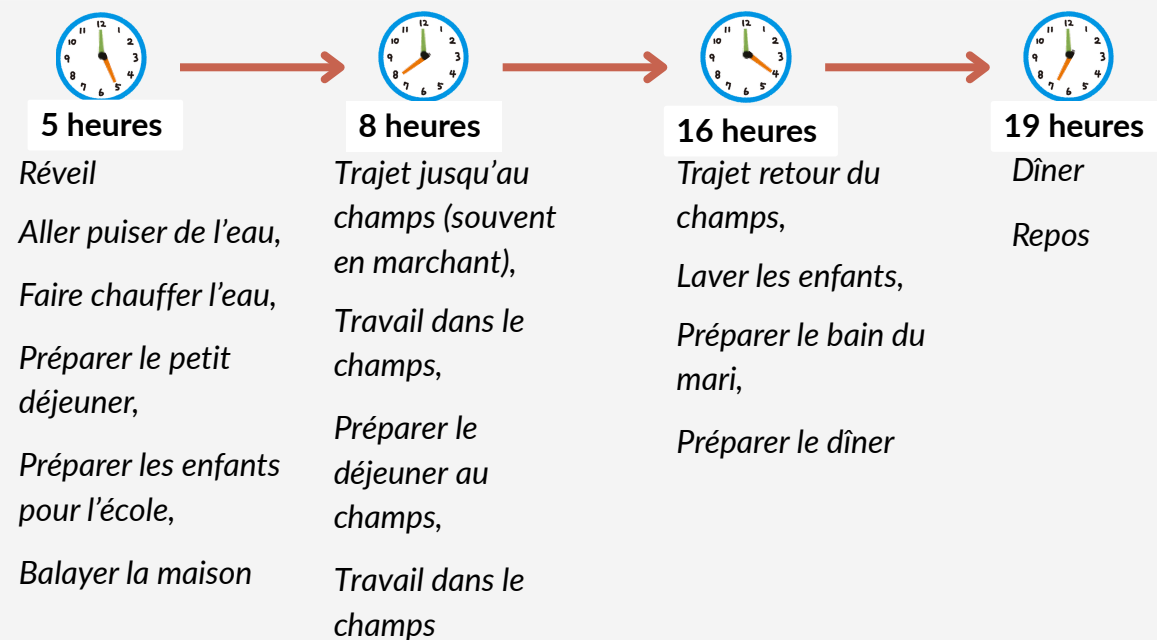
Par ailleurs, on remarque qu'au sein des foyers, la dépense de l'argent est elle-même genrée : les femmes, qui ont des revenus plus faibles, paient pour les "petites" dépenses courantes et collectives (kits scolaires des enfants, repas pour l'école, petite épargne en cas d'imprévu, mariages des enfants...), et les hommes, disposant de revenus plus importants paient pour les investissements matériels plus importants. Cette dynamique contribue à creuser les écarts entre hommes et femmes producteurs et accroît la vulnérabilité des femmes face aux chocs (crise, décès du mari ou divorce par exemple).

(2) Recours systématique aux travailleurs journaliers : Les femmes, n'ayant pas la capacité physique de réaliser l'intégralité des tâches agricoles nécessaires, sont souvent contraintes d'avoir recours à des travailleurs journaliers qui peuvent réaliser ces travaux pour elles. Ces travailleurs journaliers représentent un coût important pour les femmes productrices.

Selon les femmes interrogées, ce surcoût limite fortement la capacité des productrices à réaliser un bénéfice sur leur activité agricole. Certaines femmes expliquent qu'elles voudraient développer une activité génératrice de revenus complémentaire, afin de pouvoir plus facilement rémunérer les travailleurs journaliers. Si l'idée d'enrichir leur modèle économique est intéressante, on note également qu'elle contribuerait à alourdir la charge de travail déjà importante supportée par les femmes.

(3) Double journée de travail : Les femmes ont des journées bien chargées et assument diverses responsabilités, aussi bien dans la famille que dans la communauté. Comme évoqué plus haut, elles sont chargées d'entretenir le foyer, de nourrir la famille, et d'éduquer les enfants au quotidien, tout en soutenant leurs époux dans leurs travaux agricoles et en menant des activités ou engagements communautaires.

Journée type d'une femme rurale (épouse de producteur ou productrice)



Les nombreuses **responsabilités portées par les femmes réduisent matériellement le temps qu'elles peuvent consacrer à leur métier de productrice.**

Par ailleurs, il faut aussi noter que la norme familiale dit que c'est au mari de subvenir aux besoins de la famille. **Plusieurs femmes ont en ce sens souligné que leur revenu ne devait pas se substituer à celui du mari, mais bien constituer un complément.**

L'enjeu des nouvelles certifications

Les nouvelles réglementations, intégrant des systèmes technologiques (enregistrement numérique, carte de producteur, transactions bancaires), peuvent renforcer les barrières structurelles auxquelles les femmes font déjà face :

- Accès aux outils requis : possession d'un smartphone, connexion internet, compte bancaire. Dans de nombreux cas, le compte est au nom du mari ou du chef de ménage, excluant la femme du contrôle direct du compte bancaire.
- Compétences et alphabétisation : la technicisation du métier induite par les nouvelles réglementations risque d'écartier davantage les femmes qui ont, comme vu précédemment, un niveau scolaire plus faible et un accès plus limité aux formations
- Répartition genrée du travail : le fait que la carte de producteur soit souvent attribuée à l'homme (même si la femme participe aux travaux) risque d'exclure les femmes des bénéfices directs et des prises de décision.

Accès des femmes et personnes discriminées aux outils requis

- D'après les données de l'Institut National de la Statistique de Côte d'Ivoire (Enquête sur l'accès et l'utilisation des TIC par les ménages, 2023), 37,6% des individus en milieu rural utilisent un smartphone (et 52% des femmes en milieu rural et urbain utilisent un smartphone - contre 60% des hommes)
- Au Ghana, 53% des femmes en milieu rural possèdent un smartphone, contre 64% des hommes - et 31% des femmes rurales ne possèdent aucun appareil des technologies de l'information et de la communication (smartphone, téléphone simple, tablette, ordinateur) (Ghana 2021 Population and Housing Census, General Report)
- Ces éléments sont à croiser avec les données sur l'alphabétisation des femmes en milieu rural. En Côte d'Ivoire, 51% des femmes que nous avons interrogées n'ont jamais été scolarisées. Ce chiffre est de 15,94% au Ghana.
- Au niveau des données nationales, le taux d'analphabétisme en milieu rural chez les femmes ivoiriennes est évalué à 78,2 %, contre 49,9 % en milieu urbain¹. Au Ghana, plus 44% des femmes rurales ne seraient pas alphabétisées².



En l'absence de prise en compte des contraintes spécifiques aux femmes, ces certifications risquent de produire un effet d'exclusion des publics les plus marginalisés, dont font notamment partie les femmes et les personnes migrantes, et donc de renforcer les inégalités existantes au sein de la filière.

En outre, on nous explique lors de nos visites déjà que les primes Commerce Équitable qui étaient utilisées pour des projets communautaires - principalement dédiés à l'amélioration des conditions de vie des femmes et des enfants sont désormais souvent réaffectées à la mise en conformité.

¹ Zabié Prisca GOUEKOU, « Les disparités de genre en matière d'alphabétisation en Côte d'Ivoire : analyse des taux d'analphabétisme en milieu rural et urbain », Akofena, n° 7, vol. 2, 2021, pp. 83-92.

² Ghana Statistical Service, *International Day of Rural Women Press Release*, 2 octobre 2023

Derrière l'égalité de genre et les jeunes, la faible prise en compte des questions d'inclusion sociale

Depuis plusieurs années, la question de l'égalité de genre prend une ampleur croissante, dans les discours et les politiques de développement, au sein des initiatives de commerce équitable, dans le développement des coopératives ou dans les programmes institutionnels. Toutefois, cette dynamique cache l'absence d'une réflexion plus globale sur l'inclusion, qui reste très largement centrée sur l'égalité femmes - hommes et laisse complètement de côté d'autres formes majeures d'exclusion sociale telles que le handicap, la jeunesse rurale, ou encore la situation des travailleurs·es migrant·es. Cette perspective limitée compromet la mise en œuvre d'actions concrètes envers d'autres groupes de population en situation d'exclusion et rend invisible toute une partie de la population pourtant confrontée à des obstacles systémiques similaires.

D. LES JEUNES, ENTRE DIFFICULTÉS D'ENTRÉE ET AVERSION POUR LE SECTEUR

L'inclusion des jeunes dans les chaînes de valeur agricole, notamment celle du cacao, se heurte à un double défi : des barrières à l'entrée de plus en plus fortes et un désintérêt grandissant pour le secteur.

Pourtant, l'insertion professionnelle des jeunes des milieux ruraux est un véritable enjeu pour la Côte d'Ivoire comme pour le Ghana. Parallèlement, selon un rapport produit par l'EU REDD Facility¹, l'âge moyen du planteur de cacao en Côte d'Ivoire est de 50 ans. Au Ghana, la situation est similaire, avec un âge moyen des planteurs de plus de 50 ans². Au vu du phénomène de vieillissement des producteur·ices - principalement dans le secteur du cacao, leur renouvellement est clé pour la durabilité des filières.

Des secteurs peu attractifs : désillusions et nouvelles aspirations

L'un des retours systématique et frappant de nos visites sur le terrain a été les nombreux témoignages sur la non attractivité du métier de producteur·ices entraînant un désintérêt profond des jeunes. Ce désintérêt croissant est dû en premier lieu à une perception très négative (partagée par les parents et par les enfants) des filières étudiées et notamment du cacao, perçu comme peu rémunérateur, très incertain, et sans perspectives d'amélioration face aux enjeux du changement climatique et l'inertie des pouvoirs publics. La désillusion des parents producteur·ices, conscients des conditions difficiles de ce métier, les entraîne à dissuader leurs enfants de prendre la relève. Le récit de producteurs déclarant ne pas vouloir que leurs enfants reprennent leur exploitation est récurrent dans les entretiens de terrain.

“L'agriculture est un travail difficile, Je n'encouragerais jamais mon fils à le faire. Je le pousse plutôt à poursuivre ses études pour qu'il puisse choisir une autre voix. Les personnes qui pratiquent l'agriculture sont moins respectées, c'est aussi ça qui éloigne les jeunes.

Producteur - Focus Group ABOCFA

¹ EU REDD Facility, Production durable de cacao en Côte d'Ivoire : besoins et solutions de financement pour les petits producteurs, juillet 2022² Ghana Statistical Service, *International Day of Rural Women Press Release*, 2 octobre 2023

² Alexandra Löwe, *Creating opportunities for young people in Ghana's cocoa sector*, Working Paper 511, Overseas Development Institute, juin 2017

En parallèle, l'accès à l'éducation s'est amélioré, ouvrant aux jeunes des aspirations nouvelles : travailler dans les services, migrer vers les villes et chercher un travail de bureau. L'image sociale du travail des champs, perçue comme un travail physique ingrat, ne correspond plus à l'image de réussite sociale projetée par la jeunesse.

Par ailleurs, les activités parallèles comme l'orpaillage artisanal, pourtant illégal et risqué, séduisent certains jeunes par leur promesse de gains immédiats, contribuant à leur détournement des filières agricoles.

Des barrières à l'entrée dans les chaînes de valeur

Même les jeunes motivés à s'engager dans l'agriculture se heurtent à de multiples obstacles. Comme mentionné précédemment, l'accès au foncier reste le principal facteur d'exclusion : les jeunes sans soutien familial peinent à louer ou acquérir des terres à des coûts abordables. Par exemple, dans les filières ananas ou cacao, l'accès à une parcelle viable peut nécessiter des investissements initiaux inaccessibles sans appui financier.

En effet, dans le secteur cacao, les terres sont de plus en plus rares - et la terre s'acquiert davantage par la transmission que par l'achat. Dans l'ananas au Ghana, les terres sont disponibles à la location, mais le coût de prise en location est quasi inaccessible pour un jeune qui ne bénéficie pas d'un soutien extérieur (les locations sont sur 5 ans et l'ensemble doit être réglé au démarrage).

Le capital de démarrage (semences, outils, engrais, main-d'œuvre,...) représente un autre frein : les institutions de crédit ciblent rarement cette population considérée comme à risque, en raison du manque de garanties ou d'antécédents de crédit. Un jeune membre de la coopérative AMOPPA au Ghana nous rapporte que le taux d'intérêt pour un crédit est de 48% annuel. Les programmes de soutien existants restent souvent inadaptés ou méconnus. Seuls les jeunes issus de familles de producteurs (bénéficiant d'un capital social et matériel hérité) parviennent plus facilement à intégrer la filière, souvent en reprenant ou en coexistant sur les parcelles familiales.

La question de l'héritage

L'héritage foncier est paradoxal : s'il permet à certains jeunes d'accéder à la terre, il engendre aussi un morcellement des parcelles. En raison du phénomène de morcellement des terres, les parcelles héritées sont souvent trop petites ou trop dispersées pour garantir une activité agricole rentable. De plus, les derniers à hériter – souvent les plus jeunes – reçoivent les terres les moins fertiles ou n'ont accès qu'à des fragments difficilement exploitables.

Recommandations :

L'enjeu dépasse le simple accès aux ressources, notamment pour le cacao et on en revient à un problème systémique qui rend le secteur peu attrayant. Pour faire face à cela, il y a deux pistes de solutions :

(1) Agir sur les barrières à l'entrée, avec des solutions foncières pour faciliter l'accès sécurisé à la terre, des mécanismes de financement adaptés, tout en déployant un travail de professionnalisation et développement du secteur pour attirer d'autres corps de métiers (technologies, transformation,...)

(2) Agir sur le manque d'attractivité du secteur, en remettant en cause un système qui repousse les nouvelles générations. En premier lieu, il est urgent de revaloriser le secteur avec des rémunérations plus élevées, plus attractives et de mettre en place de nouvelles perspectives de développement (transformation par exemple, commercialisation locale...). Il est également nécessaire d'améliorer l'image sociale de l'agriculture. L'agriculture de rente, surtout quand elle est faiblement rémunérée, empêche de mettre le-la producteur·ice au cœur du développement économique et social de son pays. Montrer des modèles d'innovation dans la transformation, des systèmes qui participent à la sécurité alimentaire et au développement du pays contribuent à valoriser les secteurs auprès des jeunes générations.

E. LA FAIBLE PRISE EN COMPTE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La situation des personnes en situation de handicap dans les chaînes de valeur étudiées, en particulier celle du cacao, illustre parfaitement ce constat. Elle met en lumière les facteurs structurels qui expliquent la faible voire non prise en compte des enjeux d'inclusion, touchant également d'autres groupes marginalisés incluant les femmes, mais aussi les jeunes ou les travailleurs migrants. Le témoignage de Maître Kouamé, fondateur de l'Association des Paralysés de Côte d'Ivoire, met en lumière l'ampleur de cette exclusion en milieu rural. Il dénonce l'absence quasi-totale de dispositif de soutien, que ce soit au niveau des pouvoirs publics, des coopératives, ou des communautés. Cela s'explique principalement par une mauvaise appréhension du handicap.

Cette invisibilisation structurelle contribue à leur assignation sociale à un statut de « nécessaire » ou d'« inactifs » (selon les termes de Me Kouamé) qui doivent être protégés, là où elles devraient être reconnues comme des citoyens et citoyennes à part entière, capables de contribuer pleinement à la vie communautaire, économique et politique.

L'inclusion des personnes en situation de handicap souffre de deux principaux types d'obstacles : D'une part, **institutionnels** - par leur non représentativité dans les différents organes de gouvernance, et **sociaux** - par une mauvaise perception de ce fait social considéré comme une charge et/ou une anomalie, et d'autre part économique - avec une vision dominante de la valeur centrée sur la capacité à produire des produits de rente très restrictive.

(1) D'un point de vue institutionnel, le tout premier obstacle vient de l'invisibilisation de ces personnes en situation de handicap par la non compréhension de ce qu'est le handicap (physique et surtout mental) et l'absence de données fiables et complètes. Sur l'ensemble des coopératives visitées, seule CAYAT a mentionné la volonté d'effectuer un recensement des personnes en situation de handicap et de leurs besoins, sans présenter un niveau de compréhension de la question du handicap suffisant pour penser que ce recensement permettra de visualiser correctement les enjeux liés au handicap dans les communautés cacaoyères de la coopérative. **Cette invisibilité statistique empêche toute reconnaissance officielle de leurs besoins, de leur nombre, ou de leur répartition, et constitue le premier obstacle à la formulation d'actions concrètes sur la chaîne de valeur.**

A cette absence de visibilité s'ajoute une absence quasi-totale de représentativité : **les personnes handicapées sont absentes des organes de gouvernance des coopératives, peu ou pas représentées dans les structures communautaires locales, et largement ignorées par les institutions publiques** chargées du développement rural ou agricole. Leur parole est rarement entendue et leur expertise rarement sollicitée. C'est d'ailleurs l'un des constat majeur formulés par Monsieur Kouamé, qui a souligné les nombreuses tentatives de dialogue, avec les coopératives agricoles (telles que CAYAT) ou les services publics (comme l'ANADER) qui sont restées sans suite concrète ou collaboration effective.

Enfin aucune obligation réglementaire, ni dans le droit national ni dans les référentiels du commerce équitable, n'impose aujourd'hui aux coopératives, entreprises agricoles ou acteurs de la filière la prise en compte de ces personnes en situation de handicap. Plus largement, les populations marginalisées – telles que les personnes migrantes, les jeunes ou les personnes sans accès sécurisé au foncier – restent elles aussi largement invisibilisées dès que l'on dépasse les indicateurs désormais plus établis sur l'égalité de genre.

(2) Dans les représentations et normes sociales, Monsieur Kouamé a insisté fortement sur l'enjeu du paradigme et des représentations du handicap qui est perçu comme une anomalie et / ou une charge, plutôt que comme un fait social partie intégrante de la société. Dans les zones rurales en particulier, cette représentation limite profondément la place accordée aux personnes en situation de handicap, notamment les enfants.

La première conséquence est une **approche assistancielle du handicap**, dans laquelle on cherche à protéger plus qu'à accompagner le développement des individus. Cette logique de protection peut s'ancrer dans un contexte de précarité, où les familles de producteur·ices sont confrontées à des arbitrages difficiles. Lorsqu'un enfant est perçu comme "moins capable" de contribuer économiquement à la cellule familiale, on investit moins en lui et on va plutôt chercher à prendre soin de lui en le protégeant au sein du foyer : il est souvent non déclaré à l'état civil et moins souvent inscrit à l'école.

L'absence d'accompagnement adapté, et les actions de sensibilisation trop rares, mal ciblées ou inadaptées renforcent cette exclusion.

Nous avons retrouvé cette approche assistancielle dans les discours des coopératives, qui conçoivent la prise en charge des personnes en situation de handicap surtout à travers la fourniture de matériel pour améliorer la situation physique des personnes concernées (fauteuil roulant, béquilles,..). L'accès à ce matériel est bien évidemment indispensable mais ni la dignité, ni la participation de ces personnes à la vie économique et sociale de la communauté ne sont mentionnées. Selon Monsieur Kouamé, **il existe un réel besoin de formation et de sensibilisation à destination des familles, des leaders communautaires, mais aussi des coopératives et institutions locales, pour encourager une approche fondée sur l'inclusion et la participation sociale et économique des individus plus que sur la "charité"**

“ Nous ne voulons plus être vus comme des nécessiteux. Le handicap est un fait social. Ce que nous attendons, ce n'est pas la charité, mais un système qui nous inclut, nous représente, et nous permette de nous développer. ”

Me Kouame

D'un point de vue économique, et notamment dans le secteur du cacao, la valeur économique d'un individu est associée à sa capacité à produire des biens agricoles. Cette conception, profondément ancrée dans les logiques d'économie de rente, héritées de la période coloniale, marginalise de facto les personnes en situation de handicap, souvent perçues comme incapable de "contribuer" économiquement à la vie collective. Ce constat peut s'étendre à d'autres formes d'exclusion de populations considérées, selon ce prisme, comme "moins productives" telles que les femmes, les très petits producteurs,...

Cette représentation dominante est alimentée par des contextes de précarité, où les stratégies de survie imposent des arbitrages difficiles : investir moins dans un enfant perçu comme « moins productif » et maintenir l'individu dans la sphère domestique sans perspective d'autonomisation. Maître Kouamé souligne que cette logique d'exclusion se renforce en l'absence d'initiatives concrètes de sensibilisation ou de formation au sein des communautés et des coopératives.

Dans les coopératives agricoles, cette perception est encore amplifiée par une faible connaissance des dirigeant-es et des membres des enjeux d'inclusion. Comme l'ont montré les évaluations du programme Équité 2, les projets restent focalisés sur les productrices et producteurs actifs, avec peu de dispositifs pour intégrer les personnes considérées comme en marge des circuits économiques¹. Les standards du commerce équitable eux-mêmes – s'ils ont permis des avancées notables en matière de genre – n'intègrent pas encore explicitement l'inclusion des personnes en situation de handicap parmi leurs critères de certification.

¹ GRET, Rapport Définitif d'évaluation Equité 2, 2024

L'exclusion des personnes handicapées, et plus généralement les enjeux d'inclusion ne s'inscrivent pas dans une volonté explicite de discrimination, mais dans la continuité de rapports économiques historiques, ancrée dans les agricultures de rente. Dans ce contexte, même des projets d'inclusion portés par la société civile – tels que ceux proposés par Maître Kouamé à la coopérative CAYAT – peinent à émerger, faute de relais politiques, institutionnels ou économiques capables de reconnaître et valoriser d'autres formes de contribution sociale. C'est pourquoi il est nécessaire de comprendre l'importance d'un **changement de paradigme, basé sur des principes d'inclusion, de diversité et de justice sociale** afin de faire émerger des solutions pertinentes et impactantes sur la question du handicap et de l'inclusion sociale.

E. LA FAIBLE PRISE EN COMPTE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En premier lieu, il faut souligner que **le sujet de la migration est un sujet difficile à évoquer** (nos interlocuteurs au sein des coopératives avaient plutôt tendance à balayer le sujet), surtout en Côte d'Ivoire.

Historiquement, en Côte d'Ivoire les travailleur·ses migrant·es ont joué un rôle important dans le secteur du cacao qui, depuis les années 1960, a été fortement porteur d'opportunités économiques pour les travailleur·ses de la sous-région, principalement issus du Burkina-Faso et du Mali. La consigne de Félix Houphouët Boigny, premier président de la Côte d'Ivoire, "La terre appartient à celui qui la met en valeur", a permis à de nombreux·ses travailleur·ses migrant·es d'accéder à la terre et de devenir la population majoritaire dans certaines zones. La crise politico-militaire a ensuite cristallisé des tensions autour de la nationalité et du droit à la terre (occupation ou redistribution non autorisée de terres autochtones dans certaines zones, discours sur l'ivoirité renforçant la méfiance...)

Depuis le retour à la paix, la pression foncière dans les zones cacaoyères continue d'augmenter, conduisant à des problématiques de déforestation, mais aussi à la remise en question d'accords oraux d'avant la guerre, ou à des tentatives de récupération de certaines terres par les communautés autochtones. Ces tensions sont accentuées par la mémoire du conflit, qui se mêle aux conflits économiques actuels.

Dans les plantations de cacao de Côte d'Ivoire, les travailleur·ses migrant·es, issu·es des nouvelles générations de migrant·es, occupent une place centrale mais souvent précaire, caractérisée par des rapports asymétriques avec les propriétaires terriens et une intégration limitée dans les structures communautaires et agricoles locales.

“C'est compliqué pour les étrangers, la grande majorité sont manoeuvres et nous restons à l'écart des prises de décision sur la vie communautaire

Producteur malien en Côte d'Ivoire

”

Bien que nous ne l'ayons pas directement observé sur le terrain, un rapport de l'OIM (2024) évoque notamment la pratique du travail gratuit initial¹ : de nombreuses personnes migrantes, en particulier celles nouvellement arrivées, commencent leur parcours en étant prises en charge par un tuteur – souvent issu du pays d'origine de la personne migrante et installé en Côte d'Ivoire. Pendant une période pouvant aller jusqu'à 2 ans, les personnes migrantes nouvellement arrivées travaillent ainsi comme aide familiale sur les exploitations de ces tuteurs. Ces derniers les accompagnent dans leur intégration et les mettent en relation avec des propriétaires terriens pour faciliter leur accès au foncier. Cette étape, perçue localement comme un processus d'intégration ou une forme d'apprentissage, peut toutefois s'apparenter à une forme d'exploitation, en l'absence de cadre légal ou contractuel. Ce système repose largement sur des rapports interpersonnels, souvent marqués par une hiérarchie implicite et une forte dépendance du migrant vis-à-vis de son tuteur.

Comme évoqué tout au long de ce rapport, les difficultés d'accès au foncier touchent tout particulièrement les travailleurs migrants. La grande majorité d'entre eux sont manœuvre ou travaille sous un contrat de partenariat – souvent non formel – sur les terres de propriétaires ivoiriens.

Lorsqu'un partenariat agricole permet à un travailleur migrant d'exploiter une parcelle – généralement selon un accord où la mise en culture est assurée par le travailleur en échange de la moitié ou d'une part des revenus de la récolte partagée avec le propriétaire – cet accès se fait souvent dans des conditions peu favorables. Les terres cédées sont fréquemment petites, peu productives ou soumises à des aléas climatiques, comme l'illustre le témoignage d'un manœuvre burkinabé à qui une parcelle régulièrement inondée a été attribuée. Dans ce type de situation, les faibles rendements peuvent contraindre les travailleurs à maintenir une relation de dépendance avec leur tuteur. Dans le cas cité, le travailleur, en plus de cultiver sa propre parcelle peu rentable, continue de travailler comme manœuvre sur les terres du même propriétaire, selon un système de rémunération au tiers ($\frac{1}{3}$ de la récolte lui revenant). Il a confié la difficulté de sortir de cette situation, notamment en raison de la rareté des terres disponibles.

Bien que ces partenariats permettent un certain accès à la terre et aux moyens de production, ils constituent également une source de vulnérabilité importante, surtout en l'absence de contrat écrit ou formel. Des conflits peuvent surgir, notamment lorsque les descendants des propriétaires ne reconnaissent pas les accords passés, entraînant parfois des évictions non compensées. Ces situations montrent que les équilibres de pouvoir et la précarité foncière sont des réalités importantes à prendre en compte.

Ce type d'insécurité est accentué par la faible participation des personnes migrantes aux instances de gouvernance communautaire. Bien que certains puissent être socialement intégrés, il nous a été témoigné le fait qu'en tant que personne migrante, on se tenait à l'écart de la gouvernance locale.

¹ Profil migratoire des travailleurs migrants dans les plantations de cacao et de banane dessert dans les régions de l'Agnéby-Tiassa et du Grand Abidjan, OIM, 2024

Dans un contexte où les contrats sont souvent oraux et où la gestion des conflits est avant tout communautaire, cette exclusion des organes de gouvernance peut être un facteur de vulnérabilité important, notamment en cas de litige sur le foncier. Ce constat est confirmé par le rapport de l'OIM, qui relève un sentiment d'exclusion chez ces populations, qualifiées d'« étrangers » dans les dynamiques communautaires. Il convient toutefois de nuancer ce constat : Tout d'abord il n'est pas homogène et des variations locales existent et sont importantes. Certaines personnes migrantes parviennent à s'insérer progressivement dans les structures locales, notamment à travers des relations durables avec les communautés hôtes ou une reconnaissance de leur rôle économique.

Les coopératives agricoles pourraient jouer un rôle dans l'intégration et la sécurisation des travailleur·ses migrant·es, mais elles restent peu accessibles à ces derniers. Lors de notre mission de terrain, les personnes migrantes interrogées, bien que producteurs actifs, ne faisaient pas partie des coopératives locales, ce qui limite leur accès à des services essentiels tels que les formations, la formalisation, la certification, la mise en conformité ou l'accès à des débouchés sécurisés.

Cette exclusion ne résulte encore une fois pas d'une politique discriminatoire explicite - les discours inclusifs et sur la non-discrimination sont présent dans toutes les coopératives rencontrées et souvent formalisées dans les chartes de ces dernières - mais d'un ensemble de barrières structurelles comme l'absence de reconnaissance foncière qui est un critère d'adhésion important dans les coopératives, une méconnaissance des dispositifs, ou encore un sentiment d'illégitimité à prendre part à la gouvernance de la communauté.

Cette exclusion les empêchent par exemple de profiter des efforts des coopératives dans la formalisation écrites des contrats de partenariat.

Les personnes migrantes sont ainsitrs présentes, notamment dans la production de cacao en Côte d'Ivoire. Cependant, leur statut précaire et leur faible ancrage communautaire et institutionnel les exposent à des formes diverses de vulnérabilité. Les travailleur·ses migrant·es restent en marge des espaces de décision, des circuits économiques formels, et des filets de sécurité économique, exposé·es à des risques multiples d'exploitation, d'isolement, et d'exclusion.

Tableau récapitulatif des obstacles

Obstacles	Personnes en situation de handicap	Personnes migrantes
Institutionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de données statistiques fiables • Aucune visibilité dans les instances de gouvernance • Dialogue quasi inexistant avec les structures spécialisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Très faible adhésion aux coopératives • Très faible représentation dans les organes de gouvernance • Absence de mécanisme de représentation des droits fonciers des personnes migrantes
Sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Handicap perçu comme une anomalie sociale et une charge familiale à protéger plutôt qu'à intégrer • Logique caritative dominante sans perspective de participation active à la vie économique et sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Restent à l'écart des décisions communautaires • Rapport de pouvoir avec les propriétaires
Economique	<ul style="list-style-type: none"> • Valeur économique définie par la capacité à produire : personnes en situation de handicap perçues comme "non productives" • Faible investissement familial et communautaire dans leur autonomisation économique (éducation, formation, capital) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de maîtrise foncière : accès à des terres marginales ou peu productives, dépendance économique envers les propriétaires • Contrats déséquilibrés (partenariats agricoles informels) • Difficulté d'accès aux financement et aux infrastructures coopératives

4 LE COMMERCE ÉQUITABLE

L'analyse menée s'est appuyée sur un examen approfondi des données disponibles et des échanges avec les parties prenantes. Elle ne constitue toutefois pas une étude exhaustive Genre et Inclusion Sociale à l'échelle de l'ensemble du Commerce Équitable, mais s'est concentrée spécifiquement sur le projet Équité 3. Cette focale a permis d'identifier des enjeux, contraintes et leviers propres à ce projet, sans prétendre couvrir l'ensemble des dynamiques ou politiques internes du Commerce Équitable.

A. LES OUTILS DU COMMERCE ÉQUITABLE

Outils	Impact	Limites	Perspectives
Labels et standards	<ul style="list-style-type: none"> • Incitation principale pour faire évoluer l'égalité de genre ayant conduit à l'augmentation du nombre de femmes femmes des CA • Politiques et comités genre, principes anti-discrimination 	<ul style="list-style-type: none"> • Effet transformatif limité car l'impulsion reste ancrée dans des incitations extérieures • En dehors du genre et des jeunes, principalement des déclarations de principes (peu d'actions) • A priori moins contraignant que les limites administratives 	<ul style="list-style-type: none"> • Des standards qui sont de véritables incitations – en les rendant plus concrets et transformatifs, ils peuvent avoir de vrais impacts sur les communautés • Rendre ces incitation toujours plus visibles auprès des gouvernements a de vrais impacts transformatifs

Outils	Impact	Limites	Perspectives
Prix minimums garantis	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilise les fluctuations pouvant exacerber les inégalités • Mécanisme ayant inspiré des changements plus systémiques (DRD) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne permet pas aux producteur-ices de sortir de la pauvreté • Des coûts de production qui semblent invisibiliser le travail des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> • A le potentiel d'être un puissant outil de lutte contre la précarité et de changement global s'il tenait compte de l'ensemble des coûts de production et permettait de mieux répartir la valeur des filières
Primes de développement	<ul style="list-style-type: none"> • Des projets intéressants sur l'égalité de genre développés • Liberté d'utilisation peut permettre de penser des actions proches des besoins • Permet une redistribution de la valeur aux producteur-ices 	<ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation des ces primes est décidé par des CA et des représentants encore très majoritairement masculins • Certaines primes sont utilisées pour payer la labélisation, ou de plus en plus, les frais de mise en conformité • Peu d'effet redistributif au sein des coopératives – les primes sont versées aux membres des OP, qui sont majoritairement hommes 	<ul style="list-style-type: none"> • Un afflux financier avec un potentiel d'impact très fort sur les inégalités si le mécanisme de prise de décision quant à son usage était davantage inclusif et représentatif

B. UN CADRE QUI OUVRE LA VOIE À PLUS D'ÉQUITÉ ET D'INCLUSION MAIS QUI NE GARANTIT PAS ENCORE LA TRANSFORMATION INCLUSIVE DES CHÂÎNES DE VALEUR

“Le commerce équitable peut servir de zone de disponibilité sociale, qui sort un peu de la stricte logique concurrentielle et permet de créer une marge de manoeuvre pour tenter de corriger certaines inégalités structurelles”

Un potentiel de changement systémique

Le commerce équitable représente un cadre historique qui a permis d'initier des changements systémiques dans des filières agricoles marquées par des asymétries de pouvoir et de revenu.

Sur les aspects sociaux il a notamment grandement contribué à la lutte contre le travail des enfants et à penser des mécanismes de régulation face à la fluctuation des prix mondiaux à travers le prix minimum garanti. Ce mécanisme a par exemple inspiré plus largement la filière et notamment la création du Différentiel de Revenu Décent au niveau des caisses de stabilisation ivoirienne et ghanéenne

Sur l'aspect environnemental, les coopératives en Commerce Équitable semblent mieux dotées pour faire face aux exigences de traçabilité et mise en conformité des nouvelles réglementation européennes et nationales. En Afrique de l'Ouest, le commerce équitable a contribué au développement d'organisations de producteurs plus professionnalisées, disposant de marges de manoeuvre accrues pour investir collectivement et semblent plus pertinentes aux yeux des acteurs de la filière. Cependant, malgré ces progrès, le commerce équitable ne garantit pas encore une transformation véritablement inclusive et structurelle des chaînes de valeur et une remise en cause des rapports de pouvoir et de domination des filières qui se jouent tant au niveau local que global.

Un travail important a certes été amorcé sur l'égalité femmes-hommes et l'inclusion sociale, à travers des critères obligatoires dans les cahiers des charges des labels (non-discrimination, tolérance zéro sur les violences basées sur le genre, obligation de développer une politique de genre). Des initiatives comme l'École du Leadership des Femmes ont permis d'accroître la visibilité et les compétences des femmes, avec des impacts notables en termes de confiance en soi, d'accès à certaines instances de gouvernance coopérative et de reconnaissance sociale. Néanmoins ces démarches restent souvent cantonnées à des approches quantitatives ou à des projets ponctuels centrés sur les femmes (diversification, leadership) qui, malgré leur utilité évidente, peinent à transformer en profondeur les rapports de pouvoir au sein des filières. Les acteurs de la filière accordent une priorité à la conformité environnementale (notamment la réglementation zéro déforestation) et relèguent souvent au second plan la question du genre et des droits humains.

Cette priorisation tient à la fois à l'appétence et aux profils agronomiques des acteurs de la filière ainsi qu'à la manière dont les réglementations internationales et standards du commerce équitable sont pensés. En effet, les dispositifs d'audit et de traçabilité sont extrêmement précis en ce qui concerne les critères environnementaux et beaucoup moins tangibles en ce qui concerne l'égalité de genre et l'inclusion sociale.

L'écosystème du Commerce Équitable est donc un conglomérat d'acteurs, d'outils qui ensemble ont déjà et peuvent initier de réels changements systémiques. Pour que ce soit le cas sur la question de l'égalité de genre et de l'inclusion sociale, il doit mettre les questions d'inclusion au coeur de son fonctionnement (acteurs / outils) et initier des actions à un niveau systémique (plaidoyer, acheteurs)

Pour aller plus loin et accompagner une transformation plus inclusive des filières, plusieurs recommandations émergent des expériences et constats partagés.

(1) Au niveau des acteurs, il s'agit d'abord de dépasser la seule logique quantitative pour renforcer l'appropriation locale des démarches d'égalité et d'inclusion par les acteurs : en soutenant l'élaboration et le suivi de politiques de genre co-construites avec les productrices et en veillant à leur effectivité. Les approches de renforcement du pouvoir économique doivent être complétées par des actions structurantes sur l'accès des femmes aux postes de décision, à la formation technique et à la terre, ainsi que sur la sensibilisation des hommes et décisionnaire aux bénéficiaires de la gouvernance partagée et aux enjeux d'inclusion sociale.

(2) Au niveau de la filière, accompagner la remise en cause de filières de rente structurellement inégalitaire en s'appuyant sur les outils qui font la force du Commerce Équitable. Un travail de conviction reste nécessaire pour mobiliser les acheteurs autour d'objectifs plus ambitieux que la seule conformité réglementaire, en particulier en matière de traçabilité sociale et d'appui à la diversification des filières. Accompagner la relocalisation de la transformation au profit d'acteur·rices et population locale permettrait également de relocaliser la valeur ajoutée dans les communautés. Enfin, la promotion du revenu vital et la prise en compte des coûts réels de production, y compris le travail domestique et invisible, apparaît comme un levier essentiel pour concrétiser les principes d'équité économique.

Le commerce équitable a posé les fondations d'un autre modèle d'échange, plus juste et plus solidaire ; il lui reste désormais à approfondir la dimension transformatrice de ses engagements pour que l'inclusion et l'égalité de genre dépasse les principes déclarés et deviennent de véritables moteurs de changement systémique.

5 EVALUATION 360 DES ACTEUR·ICES DE LA FILIÈRE SUR LE GENRE ET D'INCLUSION

A. LES COOPÉRATIVES

Une volonté affirmée d'intégrer le genre, sous l'impulsion des bailleurs et des certifications

L'ensemble des coopératives étudiées expriment une volonté croissante d'intégrer la dimension genre et inclusion sociale dans leur fonctionnement. Cette dynamique est fortement impulsée par :

- Les exigences des certifications
- Les bailleurs de fonds et partenaires techniques
- Les standards d'audit et de conformité qui conditionnent souvent l'accès aux financements et aux marchés internationaux

Néanmoins, dans la majorité des coopératives que nous avons pu visiter, cette intégration reste initialement perçue comme une exigence externe de conformité davantage que comme une volonté intrinsèque de transformation des rapports sociaux et économiques. Les conseils d'administration ont pour la plupart bénéficié de formations sur le genre, incluant certaines thématiques comme les VBGs et les discriminations. Toutefois, ces formations restent majoritairement théoriques, sans toujours intégrer une réelle approche transformative susceptible d'impacter en profondeur les inégalités et rapports de pouvoir. On note également une compréhension assez faible des enjeux d'inclusion, notamment des populations migrantes et des personnes en situation de handicap.

Des avancées significatives notamment grâce au Commerce Équitable sur la question de l'égalité de genre

Sous l'impulsion des dispositifs et standards du Commerce Équitable ainsi que des programmes d'appui tels que Equité, des avancées notables ont été observées dans les coopératives en matière d'intégration des questions de genre.

Tout d'abord, plusieurs coopératives ont intégré des femmes au sein de leurs conseils d'administration, parfois pour la première fois, favorisant ainsi une représentativité accrue des femmes dans les instances de gouvernance : c'est le cas par exemple de CAMAYE avec deux femmes élues au CA, ou d'AMOPPA (Ghana) où des postes réservés aux femmes (Seconde Vice-Présidente, Women Organizer) ont été créés suite à la révision des statuts.

Parallèlement, le nombre de femmes membres des coopératives a progressé dans l'ensemble des coopératives.

On peut cependant noter une plus forte progression dans la filière fruits, avec des taux atteignant parfois près de 45 % des effectifs comme à BS Abanga grâce notamment aux mécanismes d'épargne et de crédit (VSLA/AVEC) qui ont permis à de nombreuses femmes d'accéder à la production. Ces mécanismes intéressants sur les filières fruits permettent assez peu aux femmes d'intégrer la filière cacao du fait des difficultés d'accès au foncier et des normes très ancrées.

Des politiques genre ont été élaborées dans plusieurs coopératives, même si leur niveau de formalisation et d'opérationnalisation varie encore. Ces politiques ont souvent été accompagnées par la création de comités genre chargés de sensibiliser les membres et de proposer des actions en faveur de l'autonomisation des femmes. De nombreux projets d'autonomisation économique ont également vu le jour, à travers l'accompagnement à la création d'activités génératrices de revenus (AGR) et la mise en place d'AVEC, favorisant la diversification des sources de revenu des femmes, et le renforcement de leurs capacités entrepreneuriales.

Mais une approche encore trop peu transformatrice qui ne remet pas en cause les dynamiques de pouvoir

Malgré les avancées indéniables observées ces dernières années, la transformation réelle des rapports de pouvoir et des dynamiques d'inclusion reste encore limitée au sein des coopératives. Dans de nombreux cas, **l'intégration de femmes au sein des conseils d'administration apparaît largement motivée par la nécessité de satisfaire aux critères des bailleurs** et des certifications, plutôt que par une volonté interne de partage effectif du pouvoir décisionnel. Ainsi, ces femmes occupent encore rarement des fonctions exécutives clés (présidence, coordination, secrétariat), lesquelles restent très majoritairement aux mains des hommes. **Par ailleurs, certaines femmes sont désignées plutôt qu'élues, limitant d'autant leur légitimité auprès des membres.**

Les **comités genre**, bien que présents dans plusieurs coopératives, souffrent de **mandats souvent flous et d'un manque criant de ressources humaines et financières**, ce qui bride leur capacité d'action. De manière générale, les politiques genre mises en place demeurent largement au stade documentaire, et **peu d'entre elles se transforment en mesures opérationnelles.**

Dans certaines coopératives, des stratégies d'intégration des femmes via un accès indirect au foncier créent des effets mitigés – les femmes exploitant des terres appartenant à leurs maris ou familles, et renversant ensuite une partie des revenus à ces derniers, sans réelle sécurisation de leur autonomie foncière.

Dans la filière cacao notamment, les projets à destination des femmes se concentrent encore essentiellement sur des AGR périphériques, sans stratégie d'intégration effective des femmes dans le cœur de la filière (production, certification, gouvernance commerciale).

Peu d'actions sont également menées pour impliquer les hommes dans la remise en question des normes sociales et des rapports de genre, au partage des responsabilités économiques et à la redistribution des ressources. Il s'agit pourtant d'enjeu indispensable pour repenser en profondeur les dynamiques d'égalité qui évolueront difficilement si l'on s'en tient à orienter les femmes uniquement vers des projets d'autonomisation économique ciblant les femmes

La problématique des **violences basées sur le genre (VBG)** reste, quant à elle, **largement taboue** ; la majorité des coopératives rencontrées déclarant ne pas être confrontées à ces situations, en contradiction pourtant avec les constats réalisés par les services sociaux d'Abengourou que nous avons rencontrés au cours de la mission terrain.

Une approche fortement dépendante des financements extérieurs qui limite la pérennisation de ces transformations

Malgré l'existence de politiques genre et d'actions d'autonomisation économique dans la majorité des coopératives appuyées, leur pérennité reste encore largement conditionnée aux financements extérieurs et aux soutiens techniques de partenaires extérieurs. La majorité des actions sont en effet financées par des facilités, programmes de subventions et primes de Commerce Équitable. Peu de coopératives ont pour l'instant intégré ces dispositifs dans leurs budgets propres, ce qui rend ces actions vulnérables aux fluctuations de ces appuis financiers.

Les certifications et réglementations, tout en ayant joué un rôle structurant dans l'émergence de ces dynamiques, peuvent parfois détourner les capacités de financement et de mise en oeuvre vers la mise en conformité à des critères plus contrôlés et contraignants tels que la lutte contre la déforestation ou contre le travail des enfants.

Le modèle économique de la transformation (chocolaterie à CAMAYE, séchage à AMOPPA) offre quelques pistes prometteuses de diversification et de création de valeur ajoutée locale, mais reste encore très limité en termes d'effet d'entraînement à grande échelle. Sans actions plus transformatives, elles ont également tendance à reproduire les mêmes schémas de captation des ressources économiques générées que dans le reste de la filière.

Un potentiel d'action pertinent à structurer et à accompagner

Les coopératives peuvent être de véritables agents de changement au sein des communautés à travers la transformation des secteurs économiques locaux. Elles doivent pour cela être soutenues en tenant compte de leurs réalités.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Prise de conscience croissante des coopératives • Des femmes leaders qui émergent au sein des coopératives • Progrès réels dans la représentativité féminine dans certaines instances de la gouvernance et parmi les membres 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de compétences pour penser des approches transformatives • Faible compréhension des questions de VBG et d'inclusion sociale • Ressources financières et humaines pour les comités genres limitées
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Un soutien actif des bailleurs, certificateurs et partenaires techniques • Associations spécialisées qui pourraient soutenir les coopératives • Programmes spécifiques existant dans le Commerce Equitable 	<ul style="list-style-type: none"> • Coûts des mises en conformité pouvant accaparer les ressources financières • Peu de soutien des pouvoirs publics sur les enjeux de genre et inclusion • Un marché et des conditions de production précaires et difficiles

Des pistes d'actions pour soutenir les coopératives :

- **Revaloriser et rendre concret les politiques et comités genre** pour permettre une action structurée sur du moyen terme
- **Travailler à la sécurisation de ressources** (financières et humaines) pour porter les questions de genre et d'inclusion dans les coopératives
- **S'appuyer sur les avancées en terme d'intégration des femmes** dans les coopératives pour **créer un vrai changement transformatif** (prise en compte totale des besoins et aspirations des femmes, remise en cause des structures de pouvoir hommes - femmes)
- **Former les membres et dirigeants** sur les questions d'inclusion sociale et **s'entourer d'acteurs spécialisés**
- **Accompagner une transformation inclusive** des matières premières agricoles pour relocaliser la valeur

B. LES PLATEFORMES DE COMMERCE ÉQUITABLE

Les Plateformes Nationales du Commerce Équitable (PNCE) commencent et peuvent jouer un rôle croissant dans la prise en compte des enjeux de genre et d'inclusion sociale au sein des filières agricoles en Commerce Équitable. L'une des ambitions affirmées du programme Equité 3 est précisément de renforcer leur capacité à accompagner les organisations de producteurs dans l'intégration de ces enjeux, en cohérence avec les engagements internationaux des États et des acteurs du commerce équitable.

La volonté de ces plateformes à accompagner cette transformation inclusive est bien présente et des actions encourageantes ont été mises en place. Cependant elles se heurtent à de fortes limites en termes de ressources financières, humaines et techniques, ainsi qu'à des compétences limitées sur les approches transformatrices du genre et la conduite de changements systémiques.

Des premières actions mises en œuvre à travers le projet Equité 2

Grâce aux financements du projet Equité 2 notamment, les PNCE étudiées (RICE et FTGN) ont entamé un travail sur les enjeux de genre dans les filières agricoles.

Le RICE a lancé un diagnostic qui a soulevé les bons constats, notamment sur les questions de gouvernance des coopératives et la difficulté à transformer les modes de gouvernance malgré l'intégration progressive de femmes dans les conseils d'administration.

Différentes actions ont été menées à la suite de ce diagnostic dont, quelques actions de sensibilisation sur le genre ainsi qu'un accompagnement renforcé à la constitution d'AVEC et à la promotion de l'autonomisation économique des femmes.

Le FTGN de son côté a organisé des événements sur le sujet de l'autonomisation féminine, et de sessions de renforcement des capacités sur le genre - mais le genre reste un sujet encore en cours de développement pour le FTGN.

Mais des limites qui freinent leur capacité à avoir un impact plus systémique sur la filière

Pour aller au-delà des résultats déjà obtenus, les **PNCE devront progressivement s'engager dans des approches plus transformatives**, qui dépassent les seules actions centrées sur l'autonomisation économique individuelle des femmes (activités génératrices de revenus, AVEC). Les diagnostics réalisés au sein du programme Equité montrent que **les constats sur les inégalités de genre sont aujourd'hui bien identifiés par les acteurs, mais que les plateformes manquent encore d'une expertise approfondie sur la manière de concevoir et de mettre en œuvre des actions** qui s'attaquent aux ressorts structurels de ces inégalités au sein des filières et des organisations.

Le besoin porte notamment sur l'accompagnement des transformations au niveau des gouvernances, la redistribution des espaces de décision, le travail sur les normes limitant la participation effective des femmes et la question de l'accès au foncier.

Au-delà de l'accompagnement des coopératives, le mandat des PNCE relève également du plaidoyer national et de la promotion du commerce équitable dans leur pays. Or, ces espaces de plaidoyer constituent aujourd'hui des leviers encore sous-exploités pour faire avancer les questions d'égalité de genre et d'inclusion sociale à l'échelle des politiques publiques ou des cadres réglementaires nationaux.

Le renforcement de la capacité des PNCE à structurer des stratégies de plaidoyer sur ces sujets auprès des acteurs publics et privés agissant sur les filières et à porter des messages communs auprès des institutions pourrait favoriser une approche plus globale sur l'égalité de genre et l'inclusion sociale.

Par ailleurs, la consolidation de ce genre de stratégie propre à long terme demeure difficile du fait de la forte dépendance des PNCE aux financements projets et aux bailleurs de fonds. Cette fragilité et dépendance financière limite leur capacité à inscrire leur action dans la durée et à développer des stratégies propres à long terme, notamment sur les questions sociales et de gouvernance qui nécessitent un travail de fond et un investissement sur plusieurs années.

Enfin, la gouvernance interne des plateformes peut encore être marquée par une **faible présence des femmes dans les espaces de décision stratégiques**. Au sein du RICE, par exemple, les instances de gouvernance demeurent très masculines avec 2 femmes sur 13 membres du CA. Il nous a été remonté que cela est dû à un faible intérêt des femmes présidentes de coopérative en Côte d'Ivoire à intégrer la gouvernance de la plateforme.

C. LES ACHETEURS

Engagement des acheteurs

Le rôle des acheteurs en matière de genre et d'inclusion sociale reste le plus souvent indirect, passant avant tout par la mise en conformité avec le RDUE, l'ARS1000 ou les standards des labels de commerce équitable comme Fairtrade. Ces référentiels mentionnent bien des critères de non-discrimination et d'égalité femmes-hommes – par exemple l'obligation de disposer d'une politique de genre et de tolérance zéro sur les violences basées sur le genre – mais ces critères ne sont pas contraignants dans leur application. En pratique, les acheteurs ont surtout tendance à concentrer leurs efforts sur la traçabilité des volumes et la lutte contre la déforestation, au détriment d'un accompagnement structuré sur les enjeux de genre et d'inclusion sociale.

Plusieurs témoignages relatent des différences d'engagement marquées : les grandes entreprises de la filière se limitent souvent à une approche minimale de conformité et ne vont pas au-delà des standards, alors que certaines PME engagées affichent une volonté plus proactive d'appuyer des projets locaux et d'investir pour dans les enjeux de genre et d'inclusion sociale.

L'engagement des grandes entreprises reste ainsi partiel et parfois contourné. Dans de nombreuses coopératives, il a été souligné que la production certifiée commerce équitable est difficile à écouler comme telle : moins de 40 % des volumes sont effectivement vendus en certifiés et assortis de la prime Fairtrade, le reste basculant sur le marché conventionnel. Les exportateurs eux-mêmes freinent l'achat de ces volumes certifiés et préfèrent développer leurs propres programmes de durabilité internes, qui leur permettent de fidéliser leurs coopératives distributrices, se soustraire à des audits externes jugés et contrôler leur communication externe. Cette dynamique a un impact négatif sur la capacité du commerce équitable à affecter la filière de manière systémique et à redistribuer la valeur au profit des producteurs et des productrices.

Leviers de changement

Les leviers de changement apparaissent aujourd'hui faibles tant que plusieurs conditions ne sont pas réunies, à savoir :

- La **remise en cause plus systémique des modèles commerciaux** dominants
- L'**intégration d'un plus grand nombre de femmes dans les équipes des acheteurs**, et une **sensibilisation active** aux enjeux de genre.
- « Les acheteurs ne savent pas où sont les femmes, ils ne les voient pas, et ils ne leur parlent pas ». **Rendre visible les inégalités est un préalable essentiel**, ce qui suppose d'accompagner les acheteurs à aller regarder concrètement ces réalités (par exemple en incluant systématiquement des rencontres avec des productrices lors des visites terrain).

Enfin, si les réglementations européennes et les standards du Commerce Équitable constituent actuellement le principal levier susceptible de faire évoluer les pratiques, elles demeurent principalement centrées sur l'environnement.

La pression des consommateurs pourrait devenir un moteur complémentaire, à condition de rendre plus visibles les conséquences des filières de rente sur les inégalités économiques et sociales.

Le rôle des certificateurs (FTA)

Sur le plan **normatif**, les certifications intègrent certains critères liés au genre (audit sur la non-discrimination, création de comités genre), mais ceux-ci restent peu contraignants : les instances mises en place disposent rarement de moyens réels, la gouvernance n'impose pas de changements structurels et les exigences ne sont pas véritablement transformatives. L'inclusion sociale est peu abordée. Par ailleurs, le calcul du PMG ne permet pas de sortir de la pauvreté et ne prend pas pleinement en compte le travail invisible.

Sur le plan **programmatique**, des initiatives comme l'École du Leadership Féminin ou la Gender Ambassadors Training Academy (GATA) – contribuent au renforcement des capacités et à l'autonomisation économique des femmes, mais restent souvent périphériques aux filières. Elles gagneraient à intégrer davantage la dimension filière et à impliquer les hommes afin de favoriser un véritable partage du pouvoir et de l'espace économique.

Ainsi, l'action portée par les certificateurs (programmatique comme normative) restent encore insuffisante pour provoquer des changements structurels profonds. **Les critères de certification et les dispositifs de soutien au leadership féminin offrent des cadres et des outils encourageants, mais leur impact est limité par un manque de moyens, d'intégration réelle dans les filières, et par une participation encore trop restreinte des hommes dans ces dynamiques de changement.** Pour favoriser une inclusion plus effective et durable, il serait nécessaire de renforcer ces mécanismes en les rendant plus contraignants, tout en adoptant une approche plus globale qui prenne en compte les réalités sociales et économiques des femmes et des hommes au sein des filières.

D. LES AGENCES GOUVERNEMENTALES

Au Ghana comme en Côte d'Ivoire, les producteurs et productrices de cacao expriment une profonde désillusion vis-à-vis des agences gouvernementales responsables de la filière, telles que le COCOBOD au Ghana et le Conseil Café Cacao en Côte d'Ivoire. Le mécanisme de fixation des prix est perçu comme opaque, centralisé, et déconnecté des réalités des producteurs, qui dénoncent son incapacité à garantir un revenu décent malgré l'instauration du Différentiel de Revenu Décent (DRD) censé soutenir les revenus ; en pratique, la redistribution effective de ces montants reste floue et inéquitable¹. Ces sentiments de frustration sont illustrés par des témoignages récurrents recueillis lors des évaluations du programme Equité et des entretiens de terrain : nombre de producteurs demandent explicitement aux acteurs des projets de porter leur voix auprès des instances étatiques. On peut ainsi remarquer une attente forte des producteurs vis à vis des acteurs du projet et des coopératives qui pour eux sont les seuls acteurs capables de “parler au pouvoir publics” et impacter leurs conditions de vie²

“ Vous qui avez la possibilité de faire entendre notre voix, il faut que vous expliquiez aux autorités que le prix bord champ ne nous permet pas de vivre dignement ”

Un producteur de la coopérative de CAMAYE

Concernant la norme ARS 1000, qui se veut être le référentiel de durabilité pour la production de cacao en Côte d'Ivoire, elle inclut quelques principes relatifs au genre mais sans réelle opérationnalisation : **aucune exigence ou indicateur sexo-spécifique n'y est prévu pour la représentation des femmes ou des jeunes**, contrairement aux aspects environnementaux (traçabilité, non-déforestation, qualité post-récolte) qui font l'objet d'obligations chiffrées, d'audits et de preuves documentées.

¹Context analysis report of Ghana's cocoa sector”, EBNA Royal Consult Limited, Fair Trade Ghana Network pour AVSF, 2023

² GRET, Rapport Définitif d'évaluation Equité 2, 2024

Cet écart crée un déséquilibre manifeste : les coopératives privilégient la conformité environnementale, qui sont au cœur des audits (traçabilité, non-déforestation, qualité post-récolte). Cela **accapare les capacité d'investissement dans des transformations sociales et inclusives, comme l'ont noté plusieurs acteurs et comptables de coopératives lors de nos entretiens.**

Ce manque de prise en compte des inégalités se double d'une méconnaissance plus générale des enjeux sociaux par certaines instances, qui se limitent souvent à une approche économique et technique du secteur. En définitive, ce déséquilibre entre la force de mise en œuvre des piliers environnementaux et l'absence d'exigences sociales et de genre limite la portée transformative du système actuel et contribue à la persistance des inégalités de pouvoir et de revenus dans la filière cacao.

6 LE PROGRAMME ÉQUITÉ, AVSF ET CEF

A. LES CAPACITES D'AVSF ET DE CEF

Commerce Equitable France

- Un travail approfondi a été mené depuis cinq ans, aboutissant à la structuration d'une stratégie et d'outils visant à intégrer la dimension genre de manière transversale.
- La représentation des femmes au sein de l'organisation est particulièrement marquée, avec des femmes occupant des postes clés au niveau de la direction (notamment Julie, puis Emilie), ainsi qu'une forte présence féminine dans les équipes

Il apparaît désormais essentiel d'adopter une approche véritablement intégrée et transformative, notamment dans le projet Équité et les stratégies de plaidoyer, afin de dépasser des actions ciblées pour accompagner la transformation systémique et durable de l'écosystème.

Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF)

- Plus récemment, une stratégie et des outils dédiés au genre ont été structurés, accompagnés de l'identification d'une référente genre.
- Au sein des équipes AVSF travaillant sur le projet Équité, des formations ont été dispensées, mais la rotation des membres a impacté la continuité, et **les équipes actuelles restent majoritairement masculines.**
- Le recrutement d'une responsable Genre et Inclusion constitue une avancée majeure pour faire progresser la question, cependant, il est essentiel de lui fournir les moyens nécessaires pour mener à bien études, stratégies et actions ; sans ressources suffisantes, son impact sera limité. Par ailleurs, il faudra veiller à **éviter de confiner l'enjeu du genre et de l'inclusion sur le poste de la responsable Genre et inclusion seule : si elle doit accompagner cette dynamique, l'intégration de la dimension genre doit être portée collectivement par l'ensemble des équipes.**

B. LE GENRE ET L'INCLUSION SOCIALE DANS LE PROGRAMME ÉQUITÉ 3

Une montée en puissance des enjeux liés à l'égalité de genre et à l'inclusion sociale dans le programme Équité

Dans le programme Équité, les enjeux liés à l'égalité de genre et à l'inclusion sociale ont connu une montée en puissance progressive et marquée.

- **Équité 1 - Une approche périphérique** : la prise en compte du genre et de l'inclusion sociale demeurerait relativement peu structurée et indirecte, essentiellement portée par les standards du commerce équitable, avec des actions spécifiques limitées et un intérêt naissant pour la question de la sous-représentation des femmes dans les coopératives.
- **Équité 2 - Une approche structurée** : Le lancement de l'École du Leadership des Femmes a constitué une innovation majeure, renforcée par l'inclusion de projets communautaires consacrés à l'autonomisation économique des femmes, le financement d'actions ciblées via les facilités, et la formation des équipes projets pour intégrer ces dimensions dans leurs pratiques
- **Équité 3 - Vers une approche transversale et systémique ?** : Un cadre programmatique ambitieux se dessine aujourd'hui, permettant d'envisager une véritable logique transformative des filières sur les questions d'égalité de genre et d'inclusion sociale. Les ressources dédiées, notamment par le recrutement d'une responsable genre et inclusion sociale, constituent un levier majeur pour accompagner les équipes dans l'approfondissement des actions et garantir que ces enjeux ne soient pas cantonnés à quelques activités isolées. Ces ambitions affichées – matérialisées par l'inscription d'un objectif et d'un résultat spécifique dans le cadre logique – nécessitent en effet d'être pleinement transversalisées, afin d'éviter d'enfermer le risque de responsabilité de cette dimension au niveau des nouvelles ressources recrutées. La co-construction du Plan d'Action Genre et Inclusion Sociale doit ainsi permettre d'embarquer l'ensemble des équipes du projet sur des actions et pratiques transversales fondées sur les enseignements du diagnostic et alignées avec la logique d'intervention du programme. Il s'agit de penser une démarche complète et cohérente, qui articule des actions à déployer sur l'ensemble des composantes du projet avec une stratégie de mobilisation, de renforcement des capacités et d'accompagnement des équipes et partenaires, afin d'impacter en profondeur l'égalité de genre et l'inclusion sociale.

Opportunités liées à une prise en compte totale du genre et de l'inclusion dans le projet

Une prise en compte totale de l'égalité de genre et de l'inclusion dans la mise en oeuvre du projet est une démarche assez innovante qui permettra :

- De renforcer un positionnement engagé pour l'équité dans les relations commerciales, via un engagement pour l'égalité de genre et l'inclusion qui reste assez peu porté par les structures liées au commerce équitable
- De développer des partenariats avec des acteurs de l'égalité et de l'inclusion sur les terrains d'intervention
- De renforcer une expertise sur le sujet genre, changement climatique et transition écologique, un sujet montant dans les écosystèmes du développement et très en lien avec l'identité des porteurs du projet.
- D'expérimenter des modalités d'actions innovantes

Limites à l'intégration du genre et de l'inclusion dans le projet

Cependant, quelques limites se présentent : le projet a été rédigé sans que l'aspect transversalisation du genre et de l'inclusion soit pris en compte dès l'écriture et la budgétisation. Par conséquent, le projet et son budget doivent être remaniés afin que les actions liées au genre et à l'inclusion puissent être intégrées après le démarrage du projet - ce qui pose un certain nombre de limites sur les actions qui pourront être mises en place (budget, ressource humaine dédiée...). **À titre d'exemple, au moment de la réalisation du diagnostic, seul 5% du budget était dédié à des activités genre et inclusion sociale.**

En outre, la logique d'intervention de Equité est basée sur un soutien aux organisations de producteurs et acteurs du Commerce équitable. De fait, il sera assez difficile pour Commerce Équitable France et AVSF d'adresser des enjeux de genre et d'inclusion qui sont profondément liés à l'organisation des communautés et des foyers. En effet, toucher les "derniers maillons de la chaîne", à savoir les producteurs et les productrices requiert l'adhésion et la compétence de plusieurs maillons de la chaîne.

C. PISTES DE RECOMMANDATIONS PROGRAMMATIQUES

Comme cela a été explicité tout au long du rapport, une modification profonde des filières pour les rendre inclusives et équitables envers tous et toutes doit obligatoirement passer par un changement de paradigme dans l'ensemble de ces filières. Dans des systèmes commerciaux encore fortement marqués par leur histoire coloniale, où les rapports de pouvoir sont très défavorables aux producteurs et productrices des pays du Sud, il sera difficile de faire advenir des changements sociaux profonds au niveau des communautés sans une transformation globale des filières.

En effet, les enjeux de genre et d'inclusion sociale sont intrinsèquement liés aux enjeux structurels auxquels sont confrontées les filières étudiées.

Dans un contexte de tension (sociale et environnementale) croissante, la transition que porte le Commerce Équitable vers des relations commerciales plus horizontales et des modes de culture plus durables est profondément nécessaire.

Cette transition doit être engagée en adoptant une perspective genre et inclusion, pour une transition qui bénéficie également aux personnes marginalisées et souvent invisibles.

Ainsi, la poursuite de la mission du Commerce Équitable, doublée d'une vision inclusive et sensible au genre est au cœur des recommandations formulées.

Trois niveaux de réflexion à adopter

(1) Réflexion systémique

Un premier niveau de réflexion est sur la capacité de Équité à porter des changements systémiques :

- D'une part au niveau du Commerce Équitable et de son **impact sur la redistribution de la valeur** dans les filières
- D'autre part au niveau des **enjeux fonciers**, dont les effets sur l'égalité de genre et l'inclusion sociale sont déterminants, et qui conditionnent à long terme la durabilité économique, sociale et environnementale des filières.

(2) Réflexion sur l'égalité de genre

Le second niveau de réflexion porte sur l'égalité de genre, où il y a un fort besoin d'aller plus loin en ayant une réflexion plus transformatrice, axée sur le genre.

Sur l'égalité de genre, il est nécessaire d'avoir une **double approche qui croise amélioration des conditions de vie, et amélioration de la capacité de contrôle** (sur les ressources productives comme sur le fruit de la production) - cela dans l'optique d'améliorer le pouvoir d'agir des femmes.

Cela doit s'opérer par :

- **Le renforcement du pouvoir économique des femmes** (que ce soit par l'intégration aux filières ou le développement d'AGR annexes), en lien avec la nécessité de rendre leur travail dans les champs visible et valorisé financièrement, en tant que travail productif que ce soit par la communauté et par les acteurs internationaux des filières.
- **L'amélioration du leadership des femmes au sein des communautés et des organisations de producteurs**, en veillant à passer d'une logique quantitative (nombre de femmes présentes), à une logique qualitative avec des femmes ayant un réel pouvoir décisionnel.

Ces transformations, pour être durables et efficaces, reposent en grande partie sur l'adhésion des hommes qui doivent intégralement faire partie de ce mouvement.

(3) Réflexion autour de la prise en compte des enjeux d'inclusion sociale :

La jeunesse rurale souffre grandement du manque d'opportunités d'avenir et peine à trouver sa place dans une grande partie des pays du sud. Or, les filières et notamment la filière cacao fait face à un important vieillissement de ses agriculteurs qui pourrait mettre en péril l'avenir de la filière. Dans ce contexte, la question est donc de savoir **comment Équité peut contribuer à redonner de l'attractivité aux filières agricoles.**

En dehors de la question de la jeunesse, assez traitée pour les raisons mentionnées ci-dessus, la question de l'inclusion sociale est très peu évoquée par les différents acteurs. Par conséquent le besoin est avant tout d'**accompagner la prise en compte des questions d'inclusion** au niveau des coopératives en Commerce Équitable

Du point de vue des résultats

Une analyse plus approfondie de la logique projet de Equité nous permet également de proposer des pistes de recommandations à intégrer au niveau des résultats.

Résultat	Recommandation
<p>R1 - Les OP de commerce équitable en Afrique de l'Ouest (cacao et autres filières) sont renforcées dans leur capacité d'assurer une production durable zéro déforestation, agroforestière et biologique, qui répond aux enjeux de la transition agroécologique et développent des relations commerciales plus justes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre l'intégralité des activités de renforcement des OP sensibles au genre, permettant aux femmes de bénéficier pleinement des activités • Développer le lien femmes - climat - transition écologique, très cohérent avec le résultat en question et l'approche de Equité • Intégrer une forte dimension genre dans les "Facilités"
<p>R2 - Les acteurs des écosystèmes du commerce équitable (OP, PNCE, réseaux de producteurs, labels, recherche) sont professionnalisés, renforcés dans leurs capacités de plaidoyer et participent activement à la diffusion des innovations des filières (cacao et multi filières) auprès de nouvelles coopératives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des PNCE sur le genre et l'inclusion et, si souhaité par les PNCE, renforcer leur rôle sur ces sujets • Tester des approches transformatrices du genre au niveau des coopératives • Capitaliser sur le rôle de la responsable genre et inclusion sociale pour superviser l'intégration du genre, pour superviser et suivre le travail de renforcement des acteur·ices des écosystèmes
<p>R3 - Le CE est rendu visible auprès des pouvoirs publics, acteurs économiques et de la société civile comme un outil de transformation des relations commerciales et des modes de production pour des filières plus rémunératrices et durables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer le plaidoyer pour le revenu décent des producteurs et continuer le plaidoyer pour une transformation globale des systèmes commerciaux mondiaux • Creuser la question de la prise en compte du travail féminin dans les coûts et éventuellement porter un plaidoyer pour sa juste prise en compte dans la fixation des prix

Ces pistes de recommandations programmatiques ont été complétées par un Plan d'Action Genre et Inclusion Sociale, co-construit avec les équipes de CEF et AVSF

7 CONCLUSION

Le diagnostic met en évidence des filières agricoles d'exportation (cacao et fruits) inscrites dans des **contextes de plus en plus contraints** : effets du changement climatique, pression foncière croissante, exigences de certification accrues et termes de l'échange structurellement défavorables aux producteurs et productrices du Sud, y compris dans les cadres de commerce équitable. **Ces tensions systémiques limitent fortement les capacités des ménages agricoles à vivre dignement de leur production et constituent un déterminant qui doit être pris en compte dans la lecture des inégalités de genre et des enjeux d'inclusion au sein des filières.**

Dans ce contexte, les **femmes jouent un rôle majeur dans la production agricole**, en particulier dans les filières d'exportation, mais leur **contribution demeure largement invisibilisée**, tant d'un point de vue social qu'économique. Les normes de genre et les rôles familiaux assignés font que le travail des femmes dans les champs est perçu comme un prolongement de leur rôle d'épouse et de soutien du foyer, sans reconnaissance économique formelle. Ce travail est rarement rémunéré, et par ailleurs insuffisamment pris en compte dans le calcul des coûts de production, ou de manière floue, contribuant à la persistance d'inégalités économiques structurelles.

L'écart de genre apparaît encore plus marqué dans la filière cacao, du fait à la fois de son héritage historique et colonial et des enjeux fonciers particulièrement lourds auxquels sont confrontés les communautés. Les filières fruit étudiées (ananas, noix de coco) offrent des marges de manœuvre plus importantes pour l'inclusion des femmes en tant que productrices à part entière, comme en témoigne la part des productrices dans les coopératives de fruits étudiées (en moyenne 44,5%). comparée à celle dans les coopératives cacao (20% en moyenne).

En effet, les initiatives visant à permettre aux femmes de se professionnaliser et de lancer leur propre exploitation restent très rares dans le cacao - rien de tel n'ayant été rapporté dans les quatre coopératives de cacao visitées lors de notre mission.

En revanche, de nombreux projets d'accompagnement vers des **activités génératrices de revenus (AGR)** destinés aux femmes ont émergé. Si ces initiatives répondent à des besoins réels d'autonomisation économique, leur impact semble parfois limité : taux d'échec élevés, difficultés d'accès au capital pour démarrer, activités faiblement rémunératrices. Les **témoignages recueillis montrent que les femmes ayant pu accéder, même tardivement, à la production agricole dans les filières étudiées vivent largement généralement mieux de celle-ci que de leurs AGR.** Par ailleurs, les AGR peuvent renforcer la charge de travail des femmes et accroître les responsabilités qui pèsent sur elles, soulignant la **nécessité d'une approche genre fine et contextualisée** dans la conception de ces projets.

Des **avancées notables** sont toutefois observées sur la prise en compte du genre : augmentation du nombre de femmes au sein des instances de gouvernance, création de comités genre, élaboration de chartes, déploiement de formations et de dispositifs de sensibilisation dans les coopératives. Le sujet est aujourd'hui présent à tous les niveaux – organisations de producteurs, communautés, pouvoirs publics, bailleurs, certificateurs. Néanmoins, ces progrès restent largement quantitatifs et s'inscrivent davantage dans une logique "femmes" que dans une approche réellement transformatrice du genre. L'intégration du genre répond encore trop souvent à une logique de conformité ou d'éligibilité aux financements pour les organisations de producteurs, avec une motivation intrinsèque plutôt inégale parmi ces dernières.

En parallèle, la **question de l'inclusion demeure peu structurée**. Si la jeunesse est régulièrement identifiée comme un enjeu clé, les réponses apportées peinent à démontrer leur impact : le secteur agricole reste peu attractif pour des jeunes confrontés à des perspectives économiques limitées, tout en étant difficile d'accès du fait des coûts d'installation, notamment fonciers. Les enjeux de migration restent largement tabous, en particulier en Côte d'Ivoire, tandis que le handicap est encore abordé majoritairement sous un angle assistanciel, et non inclusif et équitable.

Le **Commerce Equitable a introduit des leviers importants en faveur de l'égalité de genre** et de l'inclusion (primes, revenus minimums garantis, labellisations), mais ceux-ci **peinent à produire des transformations systémiques**. Les volumes effectivement vendus en Commerce Equitable restent insuffisants pour se traduire en améliorations significatives du niveau de vie de producteur·ices, et les exigences sur le genre ou l'inclusion demeurent largement moins contraignantes que celles liées à l'environnement.

Une dynamique similaire s'observe chez les autres acteurs des filières (OP, réseaux, pouvoirs publics, bailleurs, acheteurs et certificateurs...) : la prise en compte du genre et de la jeunesse progresse, mais nécessite un passage à la vitesse supérieure pour générer des transformations durables.

Le programme Équité, quant à lui, montre une évolution positive au fil de ses phases, avec une volonté accrue de transversalisation du genre en phase 3, comme le démontre notamment le recrutement d'une responsable genre et inclusion et la réalisation du présent diagnostic assorti d'un plan d'action genre et inclusion sociale (PAGIS).

Néanmoins, de par sa structuration, le projet dispose de marges de manœuvre limitées pour agir directement au niveau des producteur·ices et des communautés, et ne peut à lui seul lever l'ensemble des freins identifiés. Les actions envisagées sur le genre et l'inclusion, au travers du PAGIS principalement, s'inscrivent par ailleurs dans une phase postérieure à la conception et à la budgétisation du projet, ce qui en restreint la portée.

Pour une phase future, il apparaît essentiel d'engager un travail approfondi de **budgetisation sensible au genre** et d'**intégrer les enjeux de genre et d'inclusion dès la conception des activités**, afin de renforcer le caractère transformateur des interventions et de mieux bénéficier aux populations aujourd'hui en marge de la cible "historique" - à savoir producteur de sexe masculin, propriétaire terrien, des projets de soutien aux filières agricoles.



8 ANNEXES

ANNEXE 1 : Récapitulatif des rencontres dans le cadre de l'enquête de préfiguration

Personne rencontrée	Structure et poste
Marie Thérèse Tanoh	Coordinatrice du RICE
Christophe Boscher	Responsable filière - AVSF (ancien responsable programme Equité 1 et 2)
Rachel Tchéma	Responsable genre SOCODEVI
Margaux Dubois	Chargée de plaidoyer - CEF
Manuel Linot	Responsable projet Equité - CEF
Katia Roesch	Chargée de programme Agroécologie & Climat, référente genre - AVSF
Emilie Durochat	Ex responsable programme Equité (phase 1 et 2) - CEF
Elysé Modeste ZIKEHOULI	Chargé suivi-évaluation AVSF
Edem Komlan	Représentant pays AVSF et responsable du programme Equité
Ariette Kore Roulette	Gender Coordinator - Fairtrade
Felix Ayambire	Coordinateur - FTGN

ANNEXE 2 : Tableaux récapitulatifs de l'enquête terrain par coopérative

Cibles	Format	Dates
Coopérative CAYAT (cacao - RCI)		
Salarié-es de la coopérative (IP, responsable genre, responsable travail des enfants assistante de direction, comptable, responsables cacao bio...)	Entretiens individuels Dans les locaux de CAYAT	14/04/2025
		16/04/2025
Foyers membres de la coopérative	Demi-journée d'ateliers dans la communauté (hommes membres et épouses) : Ateliers : (1) journée type des hommes et journée type des femmes ; (2) répartition des revenus entre les membres du foyer	15/04/2025
ANADER	Entretien individuel	16/04/2025
Président de l'association des personnes handicapées de Côte d'Ivoire	Entretien individuel	16/04/2025
Coopérative CAMAYE (cacao - RCI)		
Conseil d'administration de la coopérative	Focus group mixte (H/F) - locaux de CAMAYE	17/04/2025
Femmes membres du CA (2 femmes)	Entretien en duo	17/04/2025
Salarié-es de la coopérative (responsable durabilité, responsable unité de transformation)	Entretiens individuels	17/04/2025
Hommes et femmes membres des coopératives	Focus-groups en non mixité dans la communauté	18/04/2025
Directrice centre socio-éducatif de Abengourou	Entretien individuel (dans le centre socio-éducatif)	18/04/2025
Groupements de femmes	Focus-group	18/04/2025

Coopérative ABOCFA (cacao - Ghana)

Gouvernance (executive board)	Focus-group mixte (HF) - locaux ABOCFA	
Femmes de la gouvernance (2 femmes)	Entretien en duo - locaux ABOCFA	22/04/2025
Salariés de la coopérative (child labour coordinator, field officer...)	Entretien individuel - locaux ABOCFA	
Membre de la coopérative en situation de handicap	Entretien individuel - locaux ABOCFA	23/04/2025
Femmes membres de la coopérative	Focus group - locaux ABOCFA	
Plan international (projet VBG)	Entretien avec l'équipe projet	24/04/2025

Coopérative AMOPPA (ananas - Ghana)

Gouvernance	Focus group - locaux AMOPPA	25/04/2025
Jeunes membres (youth organizers)	Entretien en duo - locaux AMOPPA	25/04/2025
Women organizers	Entretien en duo - locaux AMOPPA	
Producteurs et productrices membres de la coopérative	Ateliers : (1) journée type des hommes et journée type des femmes ; (2) répartition des revenus entre les membres du foyer	26/04/2025

Coopérative BS ABENGA (noix de coco - Ghana)

Gouvernance de la coopérative et postes stratégiques (environmental officer, health & safety officer, organizer...)	Focus group - locaux BS Abenga	29/04/2025
Producteurs (hommes)	Focus group - locaux BS Abenga	
Productrices (femmes)	Focus-group + atelier répartition des tâches et du revenu - dans un village de producteur-ices	30/04/2025
Femmes leader de VSLA (village savings & loan association)	Entretien en binôme - dans un village de producteur-ices	30/04/2025
Femme en situation de handicap	Entretien individuel - au domicile de la femme	30/04/2025

ANNEXE 3 : Tableau récapitulatif de la collecte de données quantitative

Coop	Produit	Localité	Nombre d'enquêteurs mobilisés et répartition HF	Nombre de femmes interrogées	% de femmes membres de la coopérative	% de femmes membres de la coopérative interrogées
CAYAT	Cacao	Adzopé (RCI)	5 (1 femme)	184	15% (de 3320 producteur-ices membres)	46,74%
SCEB	Cacao	Tiassalé (RCI)	4 (0 femmes)	137	21% (de 346 producteur-ices membres)	18,98%
ABOCFA	Cacao	Suhum (Ghana)	6 (6 femmes)	186	26% (de 1074 producteur-ices membres)	50,54%
AMOPPA	Ananas	Ekumfi Essuehyia (Ghana)	5 (5 femmes)	54	44% (de 110 producteur-ices membres)	32,31%

ANNEXE 4 : Tableau récapitulatif des entretiens complémentaires

Personne(s) rencontrée(s)	Structure et poste
Mé kouakou Fatim Dao Aman Sandra Assande Léonce Josiane	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Café Cacao - coordination des opérateurs • CCC - Cheffe de cellule genre et inclusion sociale • CCC - Cheffe de cellule de gestion administrative ARS1000 • CCC - Directrice adjointe norme et certification
Camille Gourtay	Responsable Développement Filière Cacao et Sucre
Marie Thérèse Tanoh	RICE - coordinatrice
Myriam Bessibes Anna Lanfranchi	Chargée des programmes et Fundraising, Max Havelaar Responsable Programmes et Fundraising, Max Havelaar
Julien Tisserat	Ethiquable - Responsable filières

ANNEXE 5 : Bibliographie

1) Rapports d'organisations internationales et institutions publiques

- FAO – Analyse prospective de la filière cacao en Côte d'Ivoire 2020-2030 – Rapport prospectif – FAO – Côte d'Ivoire, 2021.
- Organisation internationale pour les migrations (OIM) – Profil migratoire des travailleurs migrants dans les plantations de cacao et de banane dessert – Rapport d'étude – OIM – Côte d'Ivoire, 2024.
- EU REDD Facility – Production durable de cacao en Côte d'Ivoire : besoins et solutions de financement pour les petits producteurs – Rapport technique – Union européenne – Côte d'Ivoire, 2022.
- Institut National de la Statistique (INS), Côte d'Ivoire – Enquête sur l'accès et l'utilisation des TIC par les ménages – Rapport statistique – INS – Côte d'Ivoire, 2023.
- Ghana Statistical Service (GSS) – Population and Housing Census – General Report, Volume 3: Highlights – Rapport statistique – GSS – Ghana, 2021.
- Ghana Statistical Service (GSS) – International Day of Rural Women – Press Release – Communiqué officiel – GSS – Ghana, 2023.
- Direction Générale du Trésor (France) – Côte d'Ivoire : Situation économique et financière – Note pays – Ministère de l'Économie et des Finances – France, 2022.
- Direction Générale du Trésor (France) – Ghana : Note sur le secteur agricole – Note sectorielle – Ministère de l'Économie et des Finances – France, 2022.
- Gouvernement de Côte d'Ivoire – Communications officielles sur la filière cacao – Source institutionnelle – Côte d'Ivoire, 2024.

2) ONG, réseaux et initiatives sectorielles

- Oxfam – Women's Rights in the Cocoa Sector: Examples of Emerging Good Practice – Discussion Paper – Oxfam, 2016.
- Oxfam – Tackling Gender Inequality in the Cocoa Supply Chain – Rapport thématique – Oxfam, 2023.
- Oxfam – Towards a Living Income for Cocoa Farmers in Ghana – Rapport d'analyse – Oxfam – Ghana, 2023.
- Rainforest Alliance – Actions de plaidoyer et programmes genre dans la filière cacao – Documents institutionnels, s.d.
- Initiative Cacao et Forêts – La filière cacao en Côte d'Ivoire – Note sectorielle, s.d.
- Baromètre du cacao – Baromètre du cacao – Rapport analytique – VOICE Network, 2022.

3) Études, évaluations et working papers

- GRET – Rapport définitif d'évaluation du programme Équité II – Rapport d'évaluation, 2024.
- EBNA Royal Consult Limited & Fair Trade Ghana Network – Context Analysis Report of Ghana's Cocoa Sector – Rapport d'analyse – AVSF – Ghana, 2023.
- Fédération Artisans du Monde – Étude de la filière cacao-chocolat de Fairafric au Ghana – Étude sectorielle – Ghana, 2025.
- Fairtrade – What Makes Co-operatives Work? Exploring Value Creation and Distribution in Cocoa Co-operatives in Ghana – Étude thématique, s.d.
- Programme Équité II – Documentation de projet et appui à la coopérative féministe KANY, s.d.
- SCAFRA (Société Coopérative Fraternité d'Adzopé) – Documents institutionnels – Côte d'Ivoire, s.d.
- ABANTU for Development – Travaux sur les droits des femmes dans la filière cacao – Documents institutionnels – Ghana, s.d.

4) Recherche académique et ouvrages

- Ferdinand, M. – Pour une écologie décoloniale – Ouvrage – Seuil, 2019.
- Gouékou, Z. P. – « Les disparités de genre en matière d'alphabétisation en Côte d'Ivoire » – Article scientifique – Akofena, n°7, vol. 2, 2021.
- Löwe, A. – Creating Opportunities for Young People in Ghana's Cocoa Sector – Working Paper n°511 – ODI, 2017.

5) Presse et médias

- Le Monde – En Côte d'Ivoire, la filière cacao passe à la vitesse supérieure – Article de presse, 15/02/2023
- Le Monde – En Afrique de l'Ouest, le cartel du cacao risque d'échouer à transformer la vie des petits planteurs – Article de presse, 21/12/2022
- Le Monde – En Côte d'Ivoire, les planteurs de cacao veulent profiter de la hausse des cours – Article de presse, 27/03/2024